

# MONTPELLIER

## VOTRE VILLE

N° 6 - SEPTEMBRE 78

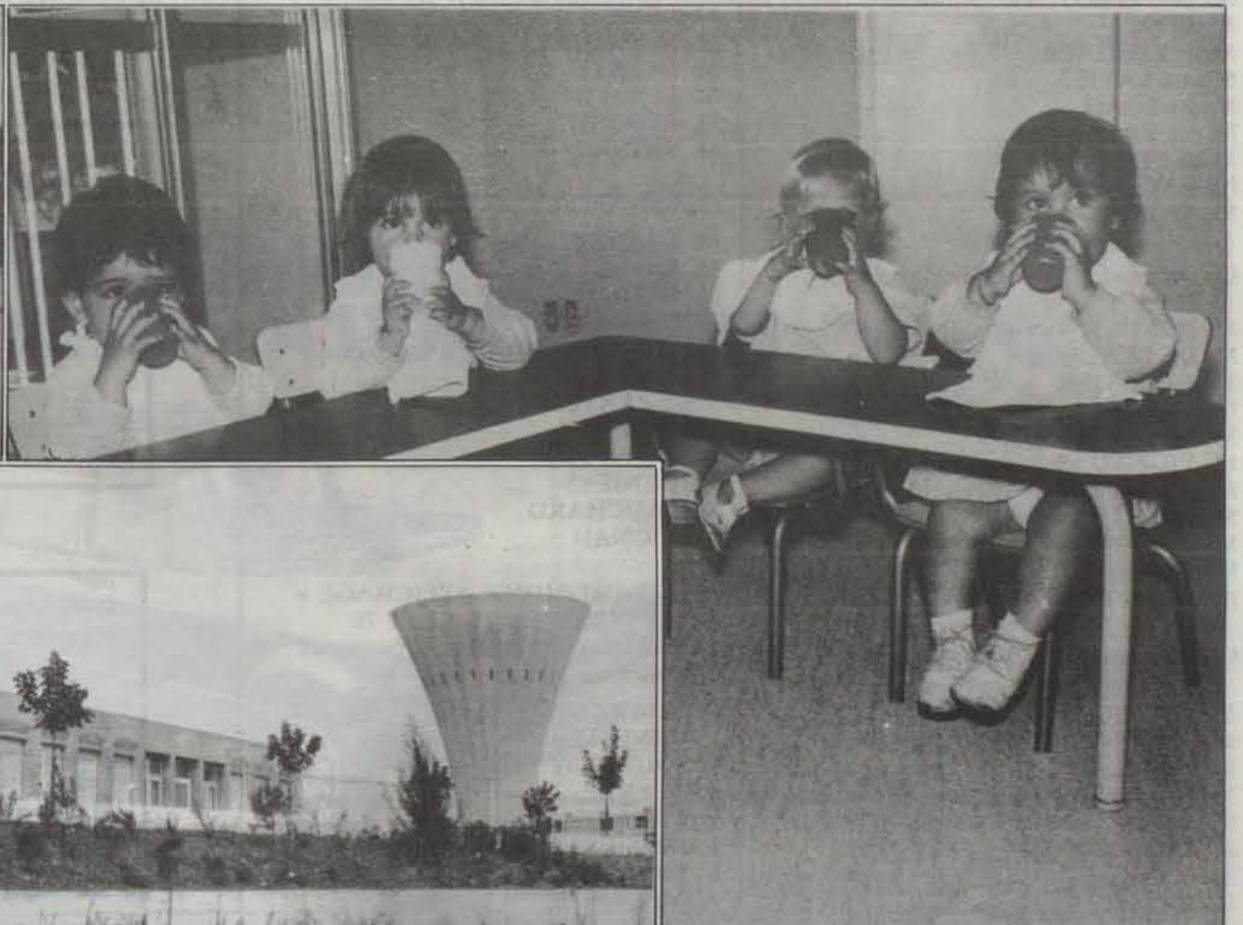
JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



### RENTREE SCOLAIRE 78

## *DES MESURES QUI S'IMPOSAIENT*

Notre dossier pages 7 à 11



## Votre mairie

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Elles sont au nombre de 13. Monsieur le Maire est président de droit de chacune des commissions d'études. Nous vous présentons les Responsables élus ainsi que les activités de ces commissions.

Commission N° 1 - Urbanisme.  
M. DUGRAND, Vice Président  
M. CANONGE  
M. GRANIER  
M. MONTERO  
Melle PERIDIER  
M. VEZINHET  
M. VELAY  
M. DOUMENC  
M. BERNO  
M. GENESTE  
M. LARBIOU  
M. VIGNAU

Commission N° 2 - Finances.

M. BESSIERES, Vice-Président  
M. MAZZIOTTA  
M. ANTONINI  
M. RIGAL  
M. PERALDI  
M. VIGNAU

Commission n° 3 - Affaires sociales -

M. BELLORGEOT, Vice-président  
M. CANONGE  
M. LEVY  
Mme FRAYSSINET  
Mme BARALE  
M. GENIEYS  
M. FAUCHARD  
M. CADILHAC  
M. VIGNAU

Commission N° 4 - Relations avec la Population et animation générale.

Mme CRESPEY, Vice-Présidente,  
M. BESSIERES  
M. VIGNAU  
M. MONTERO  
M. BOSCH  
Melle PELE  
Mme BARALE  
M. ROSEAU  
M. LARBIOU

Commission n° 5 - Affaires culturelles

M. JOUFFROY, Vice-président  
M. BOSCH  
Melle PERIDIER  
Mme CLAVIER  
M. REBOAH  
M. GUERRE  
Melle PELE  
M. FAUCHARD  
M. VIGNAU

Commission n° 6 - Affaires scolaires

M. BONNET, Vice-président  
M. DE BEAUSSIER  
Mme CLAVIER  
M. REBOAH  
M. VEZINHET  
M. VIGNAU  
Mme BARQUERO  
M. OBERTI  
Mme FENOY  
M. LARBIOU  
M. JOUFFROY

Commission n° 7 - Bâtiment et patrimoine

M. GUERRE, Vice-président  
M. ANTONINI  
M. BOSCH  
M. NAQUET  
M. REBOAH  
M. ROSEAU  
M. GENIEYS  
M. VIGNAU

Commission n° 8 - anté et hygiène

Mme SUTRA, VICE-Présidente  
Mme FRAYSSINET  
M. LEVY  
M. LOISON  
M. BOSCH  
M. OBERTI  
M. CADILHAC  
M. VIGNAU

Commission n° 9 - Circulation, Transports, Nettoyement.

M. VELAY, Vice Président  
M. BOSCH  
M. MAZZIOTTA  
M. MONTERO  
M. REBOAH  
M. DOUMENC  
M. GENESTE  
M. VIGNAU

Commission n° 10 - Sports

M. PERALDI, Vice-Président,  
M. CLAUDE  
M. GRANIER  
M. LOISON  
M. MONTERO  
M. BERNO  
M. RIGAL  
M. GENESTE  
M. VIGNAU

Commission n° 11 - Relations industrielles et commerciales (Halles et marchés)

M. GENESTE, Vice-président  
M. BESSIERES  
M. CLAUDE  
M. DOUMENC  
M. DE BEAUSSIER  
M. NAQUET  
M. PERALDI  
M. VIGNAU

Commission n° 12 - Cimetière, Pompes funèbres

M. ROSEAU, Vice-Président  
Mme BARAL  
M. CLAUDE  
M. LEVY  
M. MAZZIOTTA  
M. OBERTI  
M. PERALDI  
M. REBOAH  
M. VIGNAU

Commission n° 13 - Cadre de vie

M. LARBIOU, Vice-président  
M. BOSCH  
M. CADILHAC  
M. CANONGE  
Mme BARQUERO  
M. DUGRAND  
Melle FRAYSSINET  
M. GENESTE  
Mme MATTIA  
M. GENIEYS  
M. FAUCHARD  
M. VIGNAU

COMMISSION « AFFICHAGE »  
CREE EN JUILLET 78  
(Gestion des affiches et panneaux municipaux)

R. DUGRAND  
P. GENESTE  
P. JOUFFROY  
J. GUERRE  
Y. LARBIOU  
E. BESSIERES  
E. GRANIER  
A. VEZINHET

## HYGIENE ET SECURITE POUR LE PERSONNEL DE LA MAIRIE

Les études à propos de l'amiante sont pratiquement terminées. Une commission technique sera constituée pour déterminer les coûts de réfection. Quoiqu'il en soit les résultats permettent d'assurer au personnel que la mise en suspension de l'amiante ne donne pas, dans la plupart des étages, des taux supérieurs à la pollution atmosphérique.

Un compte rendu complet sera porté à l'ordre du jour du CHS (comité d'hygiène et de sécurité) qui doit se réunir prochainement. Des travaux seront entrepris dès que possible et une ligne budgétaire a été établie à cet effet au Budget Supplémentaire 78.

Jacques OBERTI



TEL: 79.48.97  
**TRAVAUX PUBLICS** : Terrassements, viabilité, revêtement de chaussées, adduction d'eau, E.D.F., G.D.F.  
**ASSAINISSEMENTS**  
**SABLIERES DE GIGNAC - CARRIERES DE GARASTRE**  
Installation mécanique moderne, chargement automatique rapide  
**TREMIES SUR ROUTE**  
45, ROUTE DE LA POMPIGNANE — B.P. 35, 34170 CASTELNAU-LE-NEZ

## A. SARIVIERE

Horticulteur - Fleuriste et Paysagiste  
18, rue de la Bandido  
Avenue Maréchal-Leclerc  
MONTPELLIER  
Tél : 92-15-01

Clotures - Serrurerie de bâtiment  
Entreprise  
**Caizergues**  
s.a.r.l.

MONTBLANC 34290  
T31 : 98-50-66  
MAURIN  
Tél : 92-96-43

ELECTRICITE GENERALE  
installations • fournitures

Jean  
**MELGAR**

33, chemin de la Moutte  
34170 Castelnau-le-Lez  
Tél : ( 67 ) 72.55.60

## Société Nouvelle des Ets

### J. NOUEN

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE  
INDUSTRIE ET BATIMENT  
LIGNES H.T., M.T., et B.T.  
POSTES DE TRANSFORMATION  
1348, avenue de la Mer  
34000 MONTPELLIER  
Tél : (67) 92-47-82 et 58-52-79

Entreprise de Maçonnerie et Rénovation de Monuments Historiques

### Louis NAZON

Avenue de la Pompi gnane  
Villa des Tilleuls n° 774  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 72-90-41 ou 79-60-89  
Entrepôt Avenue Villeneuve d'Angoulême

## Le billet du maire

Le mois de septembre est traditionnellement celui de la rentrée scolaire. Peu de Montpelliérains connaissent réellement la part importante prise par leur ville dans le domaine de l'enseignement. Le financement de la construction scolaire est assuré en grande partie par les ressources locales. En matière d'entretien des bâtiments scolaires la ville assure les charges du propriétaire : réparation du gros-oeuvre, plomberie-sanitaire, entretien des espaces verts, peintures, vitrerie, réfection des cours de récréation, mise en conformité des installations électriques et de l'ensemble du dispositif de sécurité, etc...

Pourtant si la ville consacre une part importante de son budget à ces dépenses d'enseignement (l'Etat ne participe plus que pour 10% dans les constructions d'écoles, au lieu de 83% en 1963), c'est l'Etat qui en matière éducative conçoit, élabore et fait appliquer sa politique. Or cette politique maintient et permet les inégalités sociales, et tend à réduire chaque année davantage le peu d'autonomie dont jouissait le système éducatif. La gratuité totale de l'enseignement sans cesse réaffirmée par nos gouvernants est très loin d'être atteinte. Bien au contraire, pour la rentrée 1978 une enquête réalisée par la Confédération Générale des familles, démontre une augmentation globale des dépenses scolaires pour les ménages de l'ordre de 11% par rapport à l'an passé.

\*La municipalité s'est efforcée de promouvoir des mesures aptes à aider les parents et les enfants  
- mise en place de l'accueil dans les

écoles publiques de 7h 30 à 8h 30 et de 17h 45 à 18h 45

- prise en charge des restaurants scolaires  
Nous diligents également le dossier de la construction de la nouvelle cuisine centrale.

\*Beaucoup de familles montpelliéraines éprouvent d'énormes difficultés pour assurer à leurs enfants l'instruction et la culture qu'ils sont en droit d'attendre. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 5 septembre a émis le vœu qu'une prime exceptionnelle de 500 F. par enfant soit versée par l'Etat pour les familles modestes. Non, malgré la propagande gouvernementale, les « mêmes chances ne se trouvent pas dans tous les cartables ». Les parents, les enseignants doivent être conscients de cet état de fait. La fonction fondamentale de l'école est d'apprendre à regarder, à analyser, pour apprécier, comprendre et maîtriser.

Cette fonction peut être réalisée par l'accomplissement d'un certain nombre d'objectifs :  
- épanouir chaque personnalité, et donc affirmer le droit à la différence que celle-ci soit d'origine ethnique ou sociale.

- apprendre la démocratie, et donc permettre à tous de s'insérer dans un projet collectif librement débattu.  
- apprendre et savoir apprendre, et donc avoir la capacité de comprendre l'Univers qui nous entoure.

- lutter contre les inégalités et donc inverser la logique de fonctionnement actuelle de l'école.  
Pour atteindre ces objectifs une prise



Georges FRECHE  
Maire de Montpellier  
Conseiller Régional

de conscience et une réelle volonté d'action au niveau national sont nécessaires. Pour sa part le Conseil Municipal de Montpellier s'attache dans les domaines qui sont de sa compétence à tout mettre en oeuvre pour que les conditions d'enseignement les meilleures possibles soient réalisées et met le gouvernement face à ses responsabilités en ce qui concerne l'actuel système éducatif. (voir notre dossier central). Il est nécessaire également de favoriser

l'épanouissement du corps en même temps que l'éveil de l'esprit et d'appliquer enfin le temps légal d'éducation sportive comme le demandent les professeurs d'éducation physique.  
« Mens sana in corpore sano » il reste hélas encore beaucoup à faire.

## LU DANS LA PRESSE

(extrait du « Canard Enchaîné » du 19/7/78)

**ERREUR pour F. DELMAS, à Montpellier, VERITE pour C. de la MALENE à Paris. (A propos des votes d'Abidjan)**

*Le Conseil constitutionnel invalide*

### DU DROIT UN PEU COURBE

Le Conseil constitutionnel se nourrit de principes polymorphes, voir suamment contradictoires. Ainsi, à Montpellier, il juge parfaitement régulier le vote des Français de l'étranger. Mais à Paris, dans la seizième circonscription et s'agissant de combines du même genre, il les juge irréguliers. Du coup, les électeurs du 14<sup>e</sup> arrondissement devront retourner aux urnes.

Dans le premier cas, il est vrai, il fallait valider l'élection d'un giscardin, François Delmas. Dans le second, il s'agissait d'invalider celle d'un RPR, en l'espèce Christian de la Malène, le grand maître des finances de la Ville de Paris. Pour enquiquiner Château Chirac, tout est bon par les temps qui courent.

HISTOIRE de justifier cette double opération, le Conseil constitutionnel se livre à deux démonstrations juridiques aussi longues que savoureuses. Pour Montpellier, donc, où avaient été déversées, dans la première circonscription, des voix en provenance de Côte-d'Ivoire, la preuve de la fraude n'est pas établie, selon le Conseil constitutionnel. Certes, il y avait eu des demandes d'inscription rédigées de plusieurs mains ; certes, des procurations en blanc avaient effectivement été acheminées par le Ministère des Affaires étrangères. Mais cela n'a pas « convaincu » les hommes de droit et de droiture que sont messieurs les conseillers constitutionnels. Pourquoi, dès lors, annuler les votes en provenance du Gabon, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, des votes qui avaient subi le même traitement que ceux de Montpellier ? Explication : dans ce cas précis, impossible d'« oublier » les deux télégrammes confidentiels, publiés par « Le Canard Enchaîné », et signés de l'ambassadeur de France au Gabon, Maurice Delauney. Deux télégrammes qui prouvaient l'ampleur de la fraude. Sans la moindre gêne, et bien sûr, sans citer « Le Canard », le Conseil constitutionnel s'appuie sur ces deux documents pour renvoyer devant ses électeurs le chiraquien Christian de La Malène.

Un jugement honnête sur deux, ce n'est pas si mal. Messieurs les conseillers se sont vraiment défoncés.

J.C.

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »

Jean DE LA FONTAINE.

**LES VOLKSWAGEN**  
Modèles 1979  
au prix du Printemps 1978  
Golf Spéciale 24 980 Frs  
jusqu'au 1 / 1 / 1979

**VOLKSWAGEN GOLF.**  
**ELLE ROULE A L'ORDINAIRE.**



pas d'augmentation de prix pour les modèles 1979 Volkswagen et Audi

**GARAGE MAS S.A**

91, Route de Toulouse  
Croix d'argent  
MONTPELLIER  
Tél : 42.93.95 - 42.81.74

**LANGUEDOC**  
**AUTOMOBILE S.A**  
1550, Av. de la Justice de Castelnau  
MONTPELLIER  
Tél : 79.51.01 - 79.52.78

## Les vœux du conseil

Au cours de ses séances des mois de Juillet et Septembre, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les vœux suivants qui confirment la position de la municipalité tant sur des problèmes locaux qu'internationaux.

### Encore une Rentrée Scolaire Difficile

La rentrée scolaire s'avère difficile pour de nombreuses familles de notre ville. La politique d'austérité du gouvernement touche aussi les collectivités locales. Le gouvernement qui avait accordé à la ville une subvention de 520.000 F. pour la reconstruction de l'École maternelle Croix d'Argent, bloque actuellement cette somme nécessaire à une réalisation si urgente.

Aussi le Conseil Municipal de Montpellier fait deux propositions dans le vœu suivant :

1°) que la subvention de 520.000 F. promise par le gouvernement soit rapidement déblocquée en vue de la reconstruction de l'école maternelle Croix d'Argent.

2°) qu'une prime exceptionnelle de rentrée de 500 F. soit attribuée par enfant pour les familles modestes.

(voir notre dossier spécial « Rentrée Scolaire » en pages centrales du journal).

### Le Procès d'Anatole CHTCHARANSKY en URSS

La Municipalité exprime son inquiétude devant l'ouverture précipitée du procès d'Anatole CHTCHARANSKY, sans que celui-ci ait pu sérieusement faire valoir ses droits à une défense effective. Le Conseil Municipal considère que CHTCHARANSKY ne saurait être condamné pour avoir exigé des droits que reconnaissent formellement à leurs citoyens les pays signataires de l'acte final d'Helsinki. Il exprime son inquiétude anticipée sur l'éventualité d'une condamnation qui contredirait ces principes. Il soutiendra tous les efforts, individuels et collectifs qui iront dans ce sens et affirme son soutien à CHTCHARANSKY, Maria SLEPAK et GUIZBOURG.

### Solidarité avec les Syndicats CGT et CFDT d'IBM

Le Conseil Municipal affirme sa solidarité avec les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'entreprise IBM victimes d'atteintes aux libertés syndicales.

### Pour Obtenir le déblocage des Subventions

Plusieurs subventions accordées initialement par l'Etat à la ville de Montpellier sont actuellement bloquées. Ces subventions concernent :

- l'école maternelle de la croix d'argent
- la salle de danse du théâtre
- la rocade Sud-Ouest

- la station d'épuration de la Céreirède  
Déjà des démarches ont été faites par le Maire et plusieurs adjoints auprès de la Préfecture.

Il semble que le blocage des subventions ait pour objectif de permettre au gouvernement de trouver des crédits qui lui manquent dans divers secteurs. En tout état de cause cette situation est inadmissible, elle fait obstacle à des réalisations indispensables.

Le Conseil Municipal demande à la population d'agir pour obtenir le déblocage des subventions.

Il insiste à nouveau auprès du gouvernement pour que cesse rapidement ce préjudice.

**Dans une ville comme Montpellier qui compte 11.000 chômeurs ce blocage aurait pour but de trouver les fonds nécessaires à la politique gouvernementale de « l'emploi des jeunes ».**

Avec la population, le Conseil Municipal demande le déblocage des subventions.

### Hausse des Loyers et expulsions

Après les hausses de loyers intervenus au 1er Juillet, dans le cadre de la politique de libération des prix et de restauration des profits, le Conseil Municipal tient à dénoncer très vivement la politique du pouvoir dans ce domaine. Dans le secteur des H.L.M., la situation financière des organismes est telle qu'ils sont contraints de procéder à des hausses de loyer, le blocage des deux dernières années n'ayant été accompagné d'aucune compensation de la part de l'Etat.

Mais les hausses survenues au 1er Juillet risquent d'être plus importantes encore (de l'ordre de 30% en moyenne) au 1er Janvier 1979 si, comme c'est prévisible, le Gouvernement décide un retour à une totale liberté, provoquant ainsi de dramatiques situations d'insolvabilité dans de nombreux foyers.

Le Conseil Municipal tient donc à réaffirmer la nécessité d'une loi-cadre réglementant l'évolution des loyers et les rapports propriétaires-locataires. Mais dès maintenant, il est urgent de revaloriser les barèmes de l'aide au logement et de prévoir une limitation des hausses de loyers en 1979 dans la prochaine loi des Finances.

Le Conseil Municipal renouvelle sa condamnation des saisies et expulsions et demande que les Commissions de Conciliation prévues par le Gouvernement soient mises en place et jouent un rôle efficace grâce à leur composition démocratique. Il demande que des mesures soient prises par l'Etat pour que les organismes H.L.M. puissent faire face aux incidences financières résultant de la solution de ces problèmes.

## Les travaux

# NOUS MANQUONS D'EAU

### CONDITIONS ACTUELLES

L'alimentation en eau potable de la VILLE de MONTPELLIER est assurée comme suit (par ordre chronologique de construction des ouvrages) :

- L'adduction des eaux de la source SAINT-CLEMENT, captée en 1765, est amenée par un aqueduc conçu et réalisé par Henri PITOT jusqu'au réservoir de 400 m<sup>3</sup> du PEYROU.

- L'adduction de la source du LEZ réalisée en 1859 et dont les eaux furent amenées par un nouvel aqueduc rejoignant l'ouvrage de PITOT au droit de la source de SAINT-CLEMENT.

L'ensemble de ces ressources s'élève à 160 l/s soit approximativement 13.800 m<sup>3</sup>/jour. Mais la faible altitude du réservoir du PEYROU ne lui permet pas d'avoir une efficacité suffisante et cette eau n'est pratiquement utilisée que pour des arrosages d'espaces verts et des lavages de rues et des halles.

- En 1934, une conduite en ciment armé de 1 mètre de diamètre intérieur, prolongée de 800 mm au coeur même de l'agglomération, permit la desserte gravitaire de la Ville. Mais aucun réservoir ne venait jouer le rôle de compensation entre les débits de pointes et ceux d'heures creuses, il n'était pas possible d'utiliser la totalité du débit possible de cette canalisation, soit 600 l/s.

- C'est pour cette raison qu'en 1943 fut construit le réservoir de MONTMAUR-capacité 24.000 m<sup>3</sup>-dont le rôle était de régulariser l'adduction, d'emmagasiner la nuit l'eau non consommée, et de la restituer aux heures de forte consommation.

En tenant compte des nécessités d'assurer une pression suffisante pour la desserte des usagers, ce réservoir ne put remplir intégralement le rôle pour lequel il avait été conçu, le débit amené gravitairement diminuant au fur et à mesure de l'élévation du plan d'eau dans l'ouvrage.

- C'est pour cette raison qu'en 1967, une station de relèvement des eaux de la source du LEZ fut construite à l'arrivée de la conduite de 1.000 mm afin de permettre d'assurer l'adduction de 600 l/s quel que soit le niveau de l'eau dans le réservoir.

Cette conduite permet ainsi d'amener à

MONTMAUR un débit maximum journalier de 51.800 m<sup>3</sup>.

- Avant la construction de la station de relèvement de MONTMAUR, et compte tenu de l'accroissement très rapide de la population et des besoins, la VILLE de MONTPELLIER conclut avec la COMPAGNIE NATIONALE du BAS-RHONE-LANGUEDOC, un accord relatif à la fourniture d'eau en provenance du Rhône, avec en 1ère tranche un débit de 200 l/s soit 17.280 m<sup>3</sup>/jour, et en 2ème tranche un débit supplémentaire de 300 l/s soit 24.300 m<sup>3</sup>/jour.

- Enfin, à la suite d'études très longues et très difficiles la Municipalité décida d'utiliser en priorité les eaux de la source du LEZ, et après que des pompes aient été mises en place dans la source, une première tranche de travaux fut engagée.

Cette première tranche comprenait la pose d'une conduite de 1.400 mm de diamètre, susceptible d'apporter à MONTMAUR Un débit futur de 1.800 l/s pouvant être exceptionnellement porté à 2.000 l/s.

### FONCTIONNEMENT ACTUEL

- Station de traitement du Mas de PORTALY.

Utilisée seulement en période d'étiage le débit maximum de sortie d'eau traitée et de 450 l/seconde.

- La source du LEZ

En hautes eaux

- Une conduite pseudo-gravitaire de diamètre 1000 mm qui fournit un débit de 600 l/s

- une conduite en pression de diamètre 1400 mm pouvant donner un débit de 800 l/s

- L'Aqueduc de Pitot qui transite gravitairement environ 120 l/s

En basses eaux

- Transport par la conduite gravitaire .1000. débit maximum 600 l/s

- Aqueduc de Pitot environ 100 l/s

- le complément par l'eau traitée, soustraite au canal du Bas Rhône

Dès que le plan d'eau de la source du Lez diminue, les caractéristiques de pompage actuelles font que les débits refoulés diminuent dans ces proportions importantes.

Cette situation, la Ville de MONT-



PELLIER la connaît depuis quelques années. Le fait nouveau est sa date avancée due aux conditions exceptionnelles de sécheresses.

Cette situation a amené la Municipalité à lancer dans la presse un appel au civisme des Montpelliérains (article du 24.8.78) dans le but de freiner la consommation journalière d'eau.

Afin d'éviter les coupures et d'exploiter au maximum les possibilités de la résurgence de la source du Lez, on procède actuellement à des modifications sur les chambres de vannes et on

équipe la source d'une pompe immergée supplémentaire d'un débit de 200 l/s.

Ce ballon « d'oxygène » permettra de mieux alimenter Montpellier en eau potable en attendant de meilleures conditions climatiques.

D'importants travaux de captage (1600 l/s) sont prévus et doivent démarrer incessamment-Espérons que ceux-ci mettront à l'abri du besoin les Montpelliérains pendant de longues années!!

Raymond DUGRAND Adjoint

## Transports Urbains : des mesures d'urgence enfin adoptées ou à l'étude

### MESURES SOCIALES ADOPTEES

Carte mensuelle des travailleurs : le prix unique est de 40 frs (le plus bas de France). Elle permet de voyager sur

toutes les lignes et à toutes les heures, sans aucune restriction.

Tarif réduit : il fallait cinq enfants pour un bénéficiaire. Les familles de trois enfants peuvent dorénavant bénéficier du tarif réduit en présentant la

carte «SNCF» de «famille nombreuse».

### MESURES A L'ETUDE

Tarif scolaire : la commission des transports a prévu d'instituer un tarif spécial en inscrivant la somme nécessaire au budget supplémentaire.

Handicapés : Le principe d'une subvention de 15 millions anciens francs pour le groupement des intellectuels handicapés physiques a été retenu par la commission.

Correspondance gratuite : La commission a d'autre part envisagé que, durant une heure, le ticket de car reste valable. Cette mesure permettra de prendre gratuitement une correspondance. Elle est encore en cours d'étude comme les deux précédentes.

Y. VELAY  
Adjoint au Maire  
transports, circulation,  
nettoyement.

Pompe à Chaleur  
Chauffage solaire  
Contrats entretien  
Dépannages rapides  
Véhicules d'intervention  
guidés par radio-téléphone

Eau  
Gaz  
Chauffage  
Climatisation  
Plomberie

Entreprise B. Bruno  
Siège et Bureau :  
1247, avenue de la Pompiègne  
34000 Montpellier  
Tél : 72-18-48

CENTRE EXPERIMENTAL  
DE RECHERCHES ET D'ETUDES  
DU BATIMENT  
ET DES TRAVAUX PUBLICS  
Analyses, Essais en laboratoire  
et en situ, Contrôles,  
Recherches, Etudes théoriques  
et expérimentales, Conseil  
assistance technique,  
Formation professionnelle  
Sols et Fondations  
Bâtiments, Génie Civil  
Routes, Aéroports, Ports  
Matériaux et composants  
Structures  
2312, Bld Paul Valéry  
34100 Montpellier  
Tél : 42-59-55

Les MENUISERIES du MIDI

Menuiserie Traditionnelle  
Agencement de Magasins  
Cuisines Personnalisées

Menuiserie — Cintrée  
— Chauffage intégré  
— Industrielle

Domaine Pascalet - Z.I. 34000 Montpellier  
Tél : (67) 92-38-49

ENTREPRISE  
LOUIS OLIVIER & Cie S.A.

BATIMENT  
TRAVAUX PUBLICS  
BETON ARME

11 bis, RUE ANDRE MICHEL  
34 - MONTPELLIER  
Tél : (67) 92-62-38

Claude SERRE

ELECTRICITE GENERALE

Isolation thermique  
Chauffage électrique intégré  
Pompes à chaleur  
Travaux particuliers

Climatisation FEDDERS  
Installateur agréé

16 et 20, rue du Faubourg Figuerolles  
34000 MONTPELLIER — Tél : 92-14-96

MES

MENUISERIE  
EBENISTERIE  
SALVADOR

bois et aluminium pour chauffage électrique  
faux plafonds • cloisons sèches  
agencement de magasins • meubles stratifiés  
escaliers

732, rue du Pas du Loup - 34000 Montpellier  
Tél : (67) 42-49-67

Compagnie des Transports  
de Montpellier  
AUTOBUS URBAINS

Rue de l'Industrie  
tél : (67) 92-00-91  
MONTPELLIER

SOCAF

Société Calloni Frères  
Bâtiment et Travaux  
Publics

Siège social :  
30, village de Maurin,  
34970 Lattes  
Tél : (67) 58-00-30  
ou 70-07-34

# LE POINT SUR LA CONSTRUCTION H.L.M.

On enregistre à Montpellier près de 2700 demandes de logements. Chaque année, et de façon plus aigüe depuis ces deux dernières années, on constate une « mini crise » du logement en automne. Cette mini crise s'accroît par une concentration de mutation en ce début d'année : fonctionnaires et enseignants nouveaux venus dans notre ville, arrivée d'une nouvelle couche d'étudiants...

Les besoins en logements ne feront que s'accroître puisqu'un certain nombre d'emplois vont être créés d'ici 1980 :

- le transfert d'une technologie IBM sur Montpellier entraîne le recrutement de 300 personnes dont une centaine viendra probablement de l'extérieur.

- la création d'un centre de formation des télécommunications va provoquer la venue d'une centaine de ménages

- la SNCF et l'EDF regroupent une partie de leur personnel sur Montpellier

- le centre de formation des personnels communaux doit être créé à Montpellier.

Ces informations donc (1) permettent de penser qu'il ne faut guère compter sur un tassement de la demande en logement dans les prochaines années. Et plus précisément une demande dans le secteur locatif du secteur social.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction de MONTPELLIER a été institué par décret du 26 Juillet 1976 qui transformait l'Office Public d'Habitations à loyer modéré de la Ville de MONTPELLIER, établissement public à caractère administratif, en Office d'Aménagement et de Construction, établissement public à caractère industriel et commercial.

Il est administré par un Conseil d'Administration composé de 28 membres dont la présidence a été confiée à Monsieur Jean Pierre VIGNAU, premier Adjoint au Maire de la Ville de MONTPELLIER.

M. Gérard CROUQUAU en a été nommé Directeur général.

Cette transformation ne change en rien la destination primitive de l'ex-Office d'HLM, qui reste la construction de logements sociaux pour répondre aux demandes des nombreux mal-logés aux ressources modestes. Elle lui donne seulement plus de souplesse de fonctionnement et surtout un registre plus étendu de ses compétences fonctionnelles et territoriales.

Le vrai départ de la construction sociale à Montpellier a été donné avec la construction, à la veille de la seconde guerre mondiale, de la cité ZUCARELLI, Faugourg Figuerolles, composée de 55 logements.

La réussite de cette opération amena, après la fin de cette dernière guerre, à poursuivre l'oeuvre d'édification de nouveaux logements alors que les besoins des habitants deviennent plus pressants. C'est alors qu'une collabo-

ration étroite avec la Ville de MONTPELLIER a été instituée.

Le départ était donné. Successivement, les cités Astruc, Mion, Fulcrand, Lakanal, Les Aubes, Les Aiguerelles augmentaient le patrimoine locatif de l'Office.

Mais c'est surtout à partir de 1962, avec l'arrivée des Français rapatriés, que l'essor de l'Office donna sa pleine mesure. Montpellier avait grandi, ses besoins en logements s'aggravaient. Les réalisations devinrent importantes :

Cité GELY 416 logements  
Cité du LEMASSON 528 logements  
Cité du PAS DU LOUP 128 L.

La décision de création de la zone à urbaniser en priorité de La Paillade était alors prise et les possibilités d'édification de logements sociaux sur cette zone amenaient notre organisme à se doter d'un parc supplémentaire de plus de 2500 appartements nouveaux.

Parallèlement, l'Office réalisait les cités universitaires de la voie ROMAINE, de VERT-BOIS et de la COLOMBIERE, la cité des ESCHOLIERS pour assurer l'hébergement de la population estudiantine sans cesse croissante.

Avec la cité PAUL VALERY, route de Lavérune, l'Office apportait 588 logements locatifs nouveaux et un foyer pour personnes âgées dont la gestion est assurée par le Bureau d'aide sociale de la Ville.

Ces toutes dernières années, l'effort s'est poursuivi : réalisation de plus de 600 logements à la POMPIGNANE,

en même temps que la construction de logements sur le territoire des communes voisines de PALAVAS, BAILLARGUES, LE CRES et LODEVE.

Il faut souligner également que tous ces programmes édifiés par l'Office sont complétés d'équipements annexes : commerces, garages, parkings, etc...

Sans abandonner le secteur locatif, l'Office s'est penché récemment sur la construction en vue de l'accession à la propriété. Cette nouvelle activité, très recherchée par de nombreux candidats à un meilleur habitat, bénéficie de prêts réduits de la Caisse de Prêts aux O.H.L.M. sur une longue durée et les opérations de la POMPIGNANE, LA PAILLADE et LODEVE témoignent du succès dans ce domaine.

Cette activité, soutenue depuis de nombreuses années, l'Office entend la maintenir et la développer dans le cadre de l'expansion de la ville de MONTPELLIER avec qui il souhaite travailler de concert dans ce but.

A l'heure actuelle, parmi les projets immédiats de notre organisme, figurent :

- la construction de 40 logements locatifs à la Croix d'ARGENT  
- la construction de 61 logements locatifs individuels, rue de Ferran

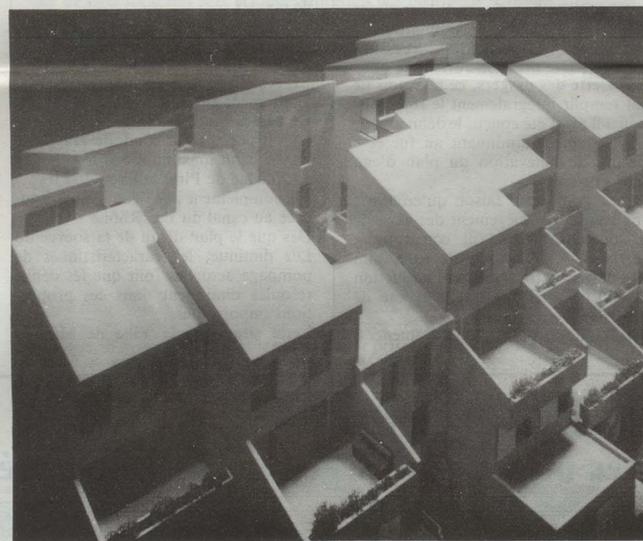
- la construction de 25 logements locatifs rue des Chardonnerets  
- la construction de 64 logements locatifs individuels rue Métaire de Saisset  
- la construction de 41 villas « individuelles » en accession à la propriété dans la zone Nord-Ouest de la Paillade  
- la construction de 96 logements d'habitat intermédiaire, rue de la Coline.

Enfin, dans le cadre des missions nouvelles qui s'ouvrent aux offices et compte tenu du statut de l'OPAC, des opérations d'aménagement pourront être entreprises ainsi qu'une action globale en faveur de la réhabilitation ou de la structuration des centres-ville. Comme par le passé, l'Office s'attachera à venir en aide aux plus défavorisés, en leur procurant des logements décentes où l'épanouissement de la famille puisse s'effectuer à l'intérieur d'une cité accueillante.

Office Public  
d'Aménagement et de  
construction de Montpellier

(1) Chiffres cités dans une enquête établie par l'ADIL de l'Hérault sur l'habitat locatif à Montpellier.

(2) voir le vœu de la municipalité (page 4) à propos de la hausse des loyers.



Un exemple des nouvelles constructions HLM : La Martelle - Les G. 3 Intermédiaire (photo C. O'SUGHRUE)

Vendredi 15 septembre

Dossier  
rentrée scolaire

## NOTRE PROGRAMME SCOLAIRE POUR L'ANNEE 78

Lorsque ce journal paraîtra, vos enfants auront fait leur rentrée. Plus de 20000 enfants dans l'enseignement maternel et primaire, 6000 enfants servis par les restaurants scolaires (dont un millier des écoles confessionnelles)... ceci donne une idée de l'importance du secteur scolaire à Montpellier.

Cette rentrée, nous voulons vous la faciliter le plus possible : n'hésitez pas à faire appel à nous. Elus de la Commission de l'Enseignement, fonctionnaires municipaux (Bureau E à la Mairie, Restaurants à la Cité Astruc), moniteurs... feront le maximum pour vous aider.

Les problèmes sont réels : une rentrée scolaire, cela représente des frais importants. Et cette année, pour beaucoup d'entre vous, les difficultés de la vie pèsent encore plus lourd. Et puis, notre école ne reçoit pas de l'Etat des moyens suffisants, beaucoup d'enfants ne connaissent ni les loisirs de qualité ni les activités de culture propres à les épanouir. La pauvreté pèse sur eux, ainsi que le manque de perspectives, et donc souvent l'échec scolaire. Une école nouvelle, un meilleur

environnement pour les enfants, c'est à cela que nous devons tous travailler.

Notre équipe municipale aborde donc cette rentrée avec des objectifs précis :

- Apporter son appui aux luttes engagées par les parents, les jeunes et les enseignants (prime de rentrée, création de postes, gratuité, libertés et droit à l'initiative pédagogique...)

- Améliorer les restaurants scolaires. Ouvrir des centres d'Accueil dans toutes les maternelles. Progresser sur le plan « centres de loisirs du mercredi, centres aérés, classes de nature. »

- Etendre les capacités de la Caisse des Ecoles pour l'achat des fournitures.

- Réaliser les travaux de sécurité dans les écoles.

Engager des actions de longue haleine dans plusieurs cités populaires contre l'échec scolaire, avec le concours des organisations pédagogiques et du secteur Culture.

- Réaliser les constructions nécessaires. Mais ceci va nécessiter des luttes opiniâtres. (maternelle Croix

Notre programme scolaire par J. Bonnet

Les parents à l'école

Un service moderne de cantine est né

Achat de tickets restaurants

Un nouvel accueil pour les petits

Le point sur l'accueil de la petite enfance : crèches, gardiennes, jardins d'enfants...

par Roseline SUTRA

## LA CONCERTATION : UN FAUX SEMBLANT ?

Un exemple : Table ronde sur les questions de la sécurité dans les écoles.

Ces questions, chacun le sait, constituent pour tous une préoccupation constante. La municipalité précédente se refusait à ce que les rapports de la commission municipale de sécurité soient communiqués aux Directeurs d'école. Notre équipe municipale a hésité quelque peu sur la démarche à adopter, et ce sont les arguments des associations de parents et d'enseignants qui l'ont finalement amené à une attitude responsable : communiquer les rapports aux conseils d'école et assurer les conséquences de cette attitude ouverte.

Pour aller plus loin, la commission municipale de l'Enseignement a provoqué une table ronde avec les associations concernées. Les problèmes sont

en effet difficiles et la réflexion collective était indispensable :

En raison d'une part des retards accumulés pour les travaux nécessaires, et d'autre part de l'élévation récente des normes de sécurité, d'importants travaux doivent être réalisés dans les écoles (éclairage de sécurité...) et cela coûte cher.

La table ronde a pris en compte toutes ces données. Les élus ont ensuite décidé

- de déposer auprès de l'Etat des demandes de subventions pour les dossiers les plus importants

- de dresser un bilan général pour l'année à venir

- de réaliser progressivement les travaux nécessaires.

La concertation peut ne pas être du vent. Elle aboutit parfois à la décision et à l'action. Comment lui donner une efficacité encore plus grande ? A vous aussi de répondre.

d'Argent, collège Jeu de Mail, écoles Axe Père Soulas et Aiguerelles, opposition aux fermetures de classes, Cuisine Centrale, collège Clémenceau, décoration des écoles, travaux divers, logements de fonction à rénover...)

Sur tous ces points, les élus municipaux vont travailler avec persévérance.

Mais sans vous, ils ne peuvent pas grand chose. Ils ont besoin de vos idées, de votre connaissance des choses, de votre participation à la gestion des oeuvres municipales.

Jacques BONNET  
Adjoint aux  
Affaires Scolaires

# JEAN LEFEBVRE



TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS TRAVAUX de V.R.D.

DIRECTION REGIONALE LANGUEDOC - ROUSSILON

Bureaux - Atelier - Dépôt : Route de Lodève - Juvignac, B.P. 7 025, 34022 Montpellier Cedex  
Tél : 75-36-80 - Télex 480-177 TARFILE-MONTP

EAU ET ASSAINISSEMENT **SOCEA**

Entreprise de travaux publics et privés  
Pose de canalisations pour le transport de tous fluides  
Fabrication de tuyaux en béton précontraint et en béton armé  
Gestion et entretien de services publics d'eau et d'assainissement  
Collecte et traitement des ordures ménagères  
Agence régionale : Avenue du Mas d'Argelliers  
Montpellier - Tél : 92-12-86

languedoc études  
bureau d'études techniques

INGENIERIE — BÂTIMENTS  
— INFRASTRUCTURES  
— V.R.D.  
— INDUSTRIE

510, Avenue d'Occitanie - 34000 Montpellier  
Tél : 63-29-38 — 63-43-75

PLAZOL ET JAMME  
Parcs et Jardins

Motobineuses STAFOR  
Motoculteurs MITSUBISHI  
Tondeuses à gazon WOLF  
OIEOMAC  
Tronçonneuses STIHL  
Microtracteurs Tondeuses  
MASSEY-FERGUSON  
11, rue Maguelone, Montpellier  
tél : 58-38-50  
Service après-vente assuré  
dans nos ateliers

## LES PARENTS A L'ECOLE

Dans notre ville comme partout, l'échec scolaire est une réalité. Des milliers d'enfants en sont victimes. Des conditions de vie et de logement difficiles, le manque de loisirs enrichissants, la pauvreté culturelle, mais aussi l'absence de débouchés ou de perspectives attrayantes pour l'avenir, voilà quelles en sont les causes. L'échec scolaire est un échec de toute la société. Il en résulte un immense gâchis. Avec les enseignants, avec beaucoup d'associations, nous repoussons cependant toute fatalité. Nous voulons travailler dès aujourd'hui à faire vivre une école où réussissent les enfants. Dans ce bref article, je voudrais insister sur un point : La présence des parents dans l'école, ou mieux encore une responsabilité des parents dans l'école, stimule la réussite des enfants, leur prise en charge par eux-mêmes. L'enfant est un tout, ses éducateurs ce sont l'instituteur, le moniteur et surtout les parents : il est bon que ces gens se retrouvent autour de l'école. De plus, si la gestion démocratique se développe, à l'école, au restaurant et au centre de loisirs, c'est un appui important pour la vie de

l'enfant. L'école n'est plus vécue comme une contrainte, elle devient source de joie et de liberté. Certes, ce chemin là est difficile, le pouvoir actuel ne veut pas d'une véritable démocratisation, beaucoup de préventions sont à vaincre. En tant qu'élus, nous voulons favoriser cela au maximum : C'est le sens de notre appui au travail des conseils d'écoles, de votre travail systématique d'information et de concertation avec tous. C'est le sens des efforts que nous ferons pour associer les parents à la gestion du restaurant, du centre d'accueil. C'est ce qui nous pousse à entrer en contact avec les parents travailleurs sur le lieu même de leur entreprise ou à organiser des assemblées de parents à l'école sur tel ou tel projet. Nous savons trop bien que les ambitions de vie actuelles tendent à écarter de la vie de l'école beaucoup de parents dont l'existence est difficile. Entendre ces voix absentes, c'est un de nos buts.

Que pensez vous de ce problème ?

Cécile BARQUERO

## VOTRE AVIS SERAIT UTILE :

- \* **Transports : Des écoles vers la piscine, le zoo, le musée... Comment régler ce problème ? (pas d'aide de l'Etat prévu)**
- \* **Espaces verts : il y a beaucoup à faire pour planter et entretenir les espaces verts de nos écoles. Quelle importance donner à cela, comment faire ?**
- \* **Enseignement de l'occitan à l'école primaire ?**
- \* **Problèmes posés par les enfants d'origine étrangère ?**

## UN ACCUEIL POUR LES PETITS

Un service d'accueil fonctionnera à partir du 15 septembre 1978 dans toutes les écoles maternelles de la Ville. Il est ouvert aux élèves des classes maternelles et des classes primaires : CP - CE 1 - CE 2. Il fonctionne les jours scolaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h 30 à 8h 30 et de 17h 45 à 18h 45. Ce service fonctionne également le samedi matin de 7h 30 à 8h 30. La participation demandée aux familles s'élève à 2 F. par heure pour le premier enfant, 1,50 F. par heure pour le deuxième enfant. L'accueil est gratuit pour le troisième enfant. Les parents acquittent leur participation en achetant des tickets dans les points de vente de tickets des Restaurants Scolaires.

## UN SERVICE MODERNE DES CANTINES EST NÉ ...

Depuis le passage des Restaurants scolaires en service municipal fonctionnant en régie, des efforts importants ont été consentis par la Municipalité. Ils ont porté sur les secteurs suivants :

### ORGANISATION DU SERVICE

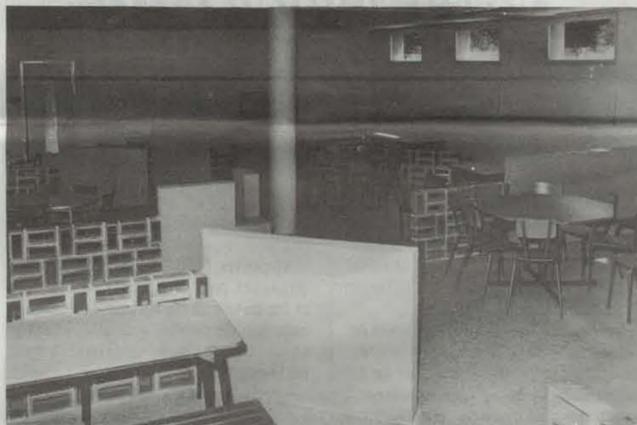
- 1- Mise en place d'une équipe administrative dirigée par un Intendant-Economiste
- 2- Recrutement d'un Chef de Cuisine de haut niveau
- 3- Recrutement de plusieurs cuisiniers diplômés et expérimentés
- 4- Recrutement d'une diététicienne compétente.

Les problèmes des denrées alimentaires ont retenu toute notre attention. Nos efforts ont porté sur la qualité, la fraîcheur des denrées et leur préparation a été soignée. Les familles consultées ont approuvé ces efforts et reconnu une amélioration conséquente de ce service.

Une tarification sociale a été mise en place, destinée à abaisser le prix des tickets de cantine pour les familles les plus défavorisées. Plusieurs centaines de familles ont été aidées au cours de l'année 1977-1978.

Cette année verra, dès la rentrée, un élargissement de cette aide. Ainsi toutes les familles montpelliéraines doivent bénéficier de ce service de restauration scolaire. Malgré tous ces efforts, il reste un certain nombre de points où nos efforts ne doivent pas relâcher. Tout d'abord, les locaux existants font l'objet d'améliorations substantielles.

J. OBERTI  
M. CLAVIER  
A. VEZINHET



La cantine de l'école de La Chamberte est aménagée pour la rentrée :  
- Un plafond insonorisé  
- des murs de séparation entre les tables des enfants pour éviter les cahuits.

## RESTAURANTS SCOLAIRES

### MODALITES D'ACHAT DES TICKETS

Liste des points de vente à compter du Lundi 11 Septembre 1978 :

\*Permanences : tous les jours (samedi excepté)

-Mairie	8h - 11h 45 12h 45 - 17h
Antenne de la Paillade «La Pinède»	8h - 12h 13h - 17h
- Cuisine Centrale, allée de Clémentville, cité Astruc	8h - 12h 45 13h 45 - 17h

\*Centres périodiques :

Lundi : Institution Marie-Caizergues 1, rue St-Vincent de Paul	13h - 15h
Club du 3e âge «Laure Moulin» 45, rue Frédéric-Bazille	15h 15 à 17h

En raison du très faible taux de fréquentation de ces centres les permanences ont été réduites.

Mardi : Club du 3e âge-HLM du Lemasson bd Pedro de Luna (suivre les flèches directionnelles)	de 13h à 17h
--	--------------

Mercredi : Club du 3e âge HLM de la Justice	de 8h à 12h
--	-------------

Jeudi : Cité St Martin Centre social	de 13h à 17h
---	--------------

Vendredi : Club du 3e âge HLM Terrain Gély, rue Ronsard	de 13h à 17h
--	--------------

### - Vente par correspondance

Les parents peuvent acheter des tickets par correspondance, en envoyant au service des Restaurants Scolaires, 14, Allée de Clémentville, cité Astruc, Montpellier :  
- une enveloppe timbrée mentionnant leur adresse exacte,  
- un chèque bancaire barré ou un chèque postal ou un mandat lettre, au nom du Trésorier Principal Municipal C.C.P. 503203 Montpellier.

vue ne pouvant pas prendre en charge une perte ou une mauvaise distribution du courrier.

**Prix du repas :**  
Maternelle 6,30 F.  
Primaire 6,80 F.

### Elèves bénéficiant de la tarification dégressive :

Afin d'acheter les tickets, les parents doivent être en possession de la carte qui leur est délivrée par le secrétariat des Restaurants Scolaires après étude de leur dossier.

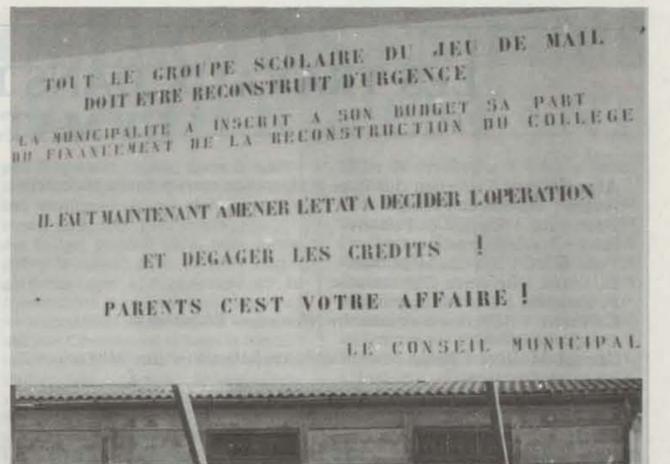
N.B. Nous attirons l'attention des parents sur la nécessité de l'enveloppe mentionnant leur adresse exacte, le ser-

A compter du 1er Septembre 1978,  
NOUVEAU PLAFOND du Livret «A»

**41.000 francs**

à 6,50% exonéré d'impôt

Dans toutes les agences de la  
CAISSE D'EPARGNE & DE PREVOYANCE  
«Là où est l'Ecureuil»



## ENCORE DES SUBVENTIONS BLOQUEES ...

### COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission municipale de l'Enseignement communique à la presse le texte de la lettre qu'elle vient d'adresser à plusieurs associations à propos de la construction de l'Ecole Maternelle de la Croix d'Argent. Ceci en vue d'informer la population montpelliéraine.

Je tiens au nom de la Commission de l'enseignement, à vous informer du problème suivant : L'Etat nous avait accordé pour le projet de reconstruction de la Maternelle de la Croix d'Argent, une subvention de 520.000 F. (sur un total de 2.500.000 F. environ) Nous venons d'apprendre que

cette subvention, qui est pour nous très nécessaire, serait actuellement bloquée. Il s'agit d'une mesure qui frappe plusieurs subventions destinées à des opérations de constructions scolaires, culturelles et sociales. Personne ne peut nous dire actuellement, à la Préfecture notamment, si cette subvention sera débloquée et quand elle le sera. Nous craignons que le Gouvernement ait décidé de trouver de cette façon des crédits qui lui manquent dans d'autres secteurs. Nous tenons à vous informer de cette situation, car il sera sans doute nécessaire de réagir ensemble pour obtenir cette subvention. Nous vous communiquerons toutes informations ultérieures.

Jacques BONNET  
Adjoint

Centre Commercial  
**Géant Casino**  
sur l'autoroute, sortie Montpellier-sud  
avec Cafétéria

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE RAVALEMENT VITRERIE  
**A. ESTEPA**  
« Les Grillons »  
No 15  
Route de Lavérune  
Saint-Jean-de-Védas  
Tél : 27.55.21

**rogier**  
TRAVAUX PUBLICS • ADDUCTION D'EAU  
ASSAINISSEMENT • GAZ  
ROUTES VRD  
1, avenue Lepic, 34 Montpellier  
Tél : (67) 42-45-99  
éd. Rogier ing ETP

**escassut** 25, Rue des Etuves  
34000 MONTPELLIER  
Tél : (67) 72-71-46  
VÊTEMENT HOMMES ET GARÇONNETS  
ARTICLES DE SPORT • BONNETERIE  
CHEMISERIE • CHAUSSURES • BAGAGES  
Escassut rien au-dessus

**l'avion stop**  
La carte JET:  
pour les Jeunes et Etudiants,  
demi-tarif sans réservation  
sur les vols blancs et bleus:  
\* France Continentale seulement  
La carte JET coûte 100 francs, pour l'obtenir, il suffit d'avoir entre 18 et 22 ans. Ou moins de 27 ans et une carte d'étudiant. Le guide de l'avion facile vous dit tout sur l'avion stop. Demandez-le, il est gratuit.  
Renseignements : AIR INTER MONTPELLIER  
Les bureaux du Polygone, av. des Etats du Languedoc, Tél. : 58.62.10  
Réservation Tél. : 58.26.80  
**AIR INTER**  
le temps retrouvé

**Environnement Général Hydraulique**  
Siège social : Route de Carnon - 34000 Montpellier-Lattes  
Agence : 354, chemin du Mas de Cheylon - 30000 Nîmes  
— Hydraulique industrielle  
— Hydraulique agricole  
— Environnement espaces verts  
— V.R.D., Réseaux enterrés  
NIMES : Tél : 01-80-84  
MONTPELLIER : Tél : 92-45-93

**EJE**  
58.63.20  
Entreprise Jean Estupina  
ROUTES - ASSAINISSEMENT -  
— TERRASSEMENT — V.R.D.  
Direction Générale Les Hauts de Miraval  
34000 MONTPELLIER  
Agence pour Montpellier  
Rue du Moulin des 3 Carrés  
Les Hauts de St-Roch 31 N°8  
34000 MONTPELLIER  
Tél. : 58.63.20

**SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 78 068 500 F  
**COLAS**  
De la piste de jet à l'allée de jardin...  
Tous travaux de V.R.D. et revêtements industriels et routiers  
Région Languedoc-Roussillon  
Zone industrielle de la Lauze - 34430 Saint-Jean-de-Védas  
Tél : (67) 42.56.99 - Téléc : 480275 COLAS SJVED

**Société Occitane de Carrelages**  
25, rue Henri-René  
34 Montpellier  
Tél : (67) 92-94-58

ENTREPRISE **MAZZA**  
**RICARDO S.A.**  
34630 SAINT-THIBÉRY  
Travaux Publics - Routes  
Carrières - Terrassements  
Tél : 76-90-55

**ETS Clément Mège**  
Spécialiste de l'entretien en collectivité  
**TEMANA - JOHNSON MINNESOTA - CLADE - LOTUS**  
Z.I. mas d'astré - b.p. 8035  
34100 Montpellier  
Tél : 42-68-55

COMPTOIR GENERAL HYDRAULIQUE  
**CGH & SERVICES**  
Vente - Location - Réparation  
Installation de Matériel Hydraulique  
**FLYGT - SERVICE**  
Siège Social :  
Route de Carnon, 34000 Montpellier, Tél : 92-45-93  
Agence :  
354, Chemin du Mas de Cheylon, 30000 Nîmes,  
Tél : 01-80-84

## LES TRAVAUX DANS LES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES

**Aiguelongue** : réfection chauffage et réparation cours primaire Maternelle  
**Assas** : Travaux de Peinture  
**Barcelone** : Travaux de Peinture  
**Bari** : Travaux de peinture  
**Petit Bard** : Travaux de peinture  
**L. Blanc** : Réfection d'un sanitaire  
**F. Buisson** : Travaux de peinture  
**Calmette** : Réfection d'un sanitaire-réfection de l'éclairage et travaux de peinture  
**Carnot-Molière** : Réfection d'un sanitaire, Réfection d'étanchéité toiture, Réfection électricité  
**Cevennes** : travaux de peinture, travaux dans sanitaire (extension)  
**Chamberte** : Travaux d'étanchéité de toiture  
**Chaptal** : Réfection de l'éclairage  
**Cité Mion** : Cloture, Travaux de peinture  
**Auguste Comte** : Réfection de la cour, mise en place d'un préau  
**Condorcet** : Réfection des Menuiseries  
**M. Curie** : Travaux de peinture  
**Al. Daudet** : Réfection de l'éclairage, Aménagement nouvelle classe, Agrandissement de la cour.  
**Figuerolles le Haut** : Réfection du chauffage  
**Louis Figuière** : Mise en place d'un Auvent, Réfection de l'éclairage  
**A. France** : Réfection de l'éclairage  
**F. Garnier** : Aménagement de salle de jeux, réfection sanitaire, plafond  
**Jeu de Mail** : Travaux de peinture, réfection sanitaire  
**La Fontaine** : Réfection de l'éclairage  
**Louis Ville** : Réfection de la cour, travaux de peinture  
**Lantissargues** : Travaux de peinture, réfection et éclairage

**Oxford** : Réfection sanitaire  
**Pasteur** : Sonorisation  
**Planchon** : réfection plafond  
**Pres d'Arenes** : Travaux de peinture  
**Renouvier** : réfection de menuiserie  
**J. J. Rousseau** : Réfection chauffage  
**Dr Roux** : Réfection cour, réfection éclairage  
**Les travaux de sécurité** : Jeu de Mail, Renouvier, Salomanque, Aiguelongue, Tours, Troubadours, Menestrels, Bari, Oxford, Heidelberg, Louisville, J. Mermoz.

**A réaliser 4ème trimestre 78**  
**Aiguerelles** : Sols plastiques  
**Florian** : Sols plastiques  
**J. Moulin** : Salle audiovisuel  
**Pasteur** : Sols plastiques  
**Croix D'Argent** : Sanitaire maternelle (réfection partielle)  
**Astruc** : Espace jeux

### RESTAURANTS SCOLAIRES

• **Création- F. GARNIER-SEVIGNE**  
 J. Moulin maternelle, Painlevé Maternelle-Lantissargues maternelle.  
 • **Aménagement**  
 FLORIAN, P. BARD, Correction acoustique, CHAMBERTE, Séparations-internes  
 • **Réfection Peinture et sol** : Aiguelongue-Cevennes-F. Buisson-J. Macé-Jeu de Mail- La Fontaine-Painlevé-V. Hugo-Pas du Loup.  
 • **Réalisation 4ème trimestre**  
 Déplacement et réaménagement -Restaurant Figuerolles-



Le service entretien architecture de la ville emploie 28 personnes ; Mr MARTIN en est le chef d'atelier. Nous reconnaissons sur les photos le travail de menuiserie et de forge : constamment on y répare les tables, les serrures, les portes, les bureaux... de 127 écoles de la ville.



Nous reconnaissons sur les photos le travail de menuiserie et de forge : constamment on y répare les tables, les serrures, les portes, les bureaux... de 127 écoles de la ville.

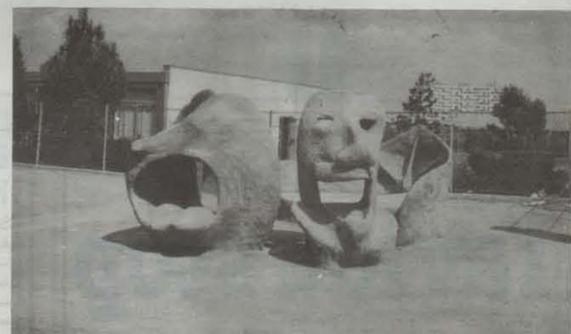
## JARDINAGE A L'ECOLE

Des établissements scolaires de la ville ont demandé au service municipal des espaces verts, du matériel et des plants destinés à la décoration florale de leur école ; certains même, aimeraient pouvoir créer un jardin permettant la participation des enfants à des plantations dans le cadre des activités d'éveil, et la prise de conscience de ce qu'est un cycle saisonnier, par exemple. La fédération des délégués départementaux de l'Education Nationale qui organise un concours des écoles fleuries aimerait que la municipalité soutienne cette entreprise. Elle cite les résultats d'une enquête sur « l'école Idéale », faite en 1975, rassemblant des textes d'enfants qui mettent en lumière leur désir unanime d'espaces verts, de fleurs. Pour certains l'adaption à l'école en a été facilitée. Pour tous, il s'agit d'une activité joyeuse dont l'exploitation pédagogique est à la fois riche et fructueuse. Nous en sommes convaincus.

### QU'A FAIT ET QUE PEUT FAIRE LA MUNICIPALITE ?

Des plants ont été fournis par le Service des Espaces Verts, d'une façon ponctuelle, pour répondre aux demandes. Les Services Techniques sont en train d'établir les devis des demandes de bacs à fleurs que nous avons reçus ; nous espérons pouvoir assumer, à titre expérimental, ces dépenses. Mais pour développer cette activité, un effort budgétaire serait indispensable. Il faut savoir, par exemple, que le Service des Espaces Verts ne s'est pas développé comme il l'aurait fallu, ces dernières années, alors que les surfaces à entretenir ont augmenté. C'est en fait un service sous équipé en personnel et en matériel. Il faudrait pour cela constituer une petite équipe volante de jardiniers spécialisés pour ce travail dans les écoles et qui pourraient conseiller et aider les enseignants. Les Commissions de l'Enseignement et du Cadre de vie étudient plus à fond la question, elles accueilleront avec plaisir les idées et suggestions.

Y. LARBIU  
 Adjoint au Maire  
 Délégué aux Espaces Verts



Sur chaque construction de groupe scolaire, 1% du coût de la construction doit être réservé à la décoration de l'école. Votre municipalité a tenu à cette réalisation : ici à l'école des TRITONS à la Paillade. Pour le primaire : des masques sculptés pour jouer et grimper dessus. Pour la maternelle : une céramique décorative.

## DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS EN PLUS GRAND NOMBRE POUR AIDER L'ENFANT

**La crèche permet, en gardant la priorité affective avec les parents, d'apporter aux petits enfants de grandes richesses. LES CRECHES : un moyen d'éducation pour l'enfant. Elles sont aussi un besoin pour les couples qui travaillent.**

A Montpellier, il existe sept crèches d'une capacité totale de 325 places. Cela reste bien sûr insuffisant par rapport au nombre de demandes. Mais la construction et le fonctionnement d'une crèche coûtent très cher. Si l'investissement, c'est à dire la construction est financée en partie par l'Etat, le fonctionnement est à la charge uniquement de la Municipalité. Ces dépenses de fonctionnement représentent actuellement 50 F. par enfant, après avoir déduit la participation des familles de 5 à 25 F.

Notre commission santé que je préside a étudié certains projets dont je tenais à vous informer. Tout d'abord au niveau des tarifs une convention avec la C.A.F. afin de ne pas augmenter dans le cadre de la révision des tarifs la participation des familles et ainsi permettre de ne pas pénaliser les familles les plus défavorisées.

En ce qui concerne l'implantation de nouvelles crèches notre commission a engagé une large concertation sur les besoins avec les futurs usagers et associations intéressés. Un projet est à l'étude dès maintenant et verra sa concrétisation avec le budget primitif 1979. Ainsi il est prévu la construction d'une crèche de 40 places dont le coût prévu sera de 160 millions(A.F.). La crèche représente donc un besoin et permet à l'enfant un développement physique et intellectuel de qualité au contact d'un personnel nombreux et qualifié. Les conditions d'accès sont faites après étude du dossier où sont pris en compte les critères tels que, femme au travail, revenue de la famille, etc... La crèche permet aux familles les plus défavorisées et où les deux membres travaillent de faire garder leurs enfants dans les meilleures conditions.

### Les gardiennes à domicile ou crèches familiales

Il existe sur Montpellier 89 gardiennes qui sont des employés municipales.

Ces employées gardent dans leur appartement des enfants. A noter que le nombre des enfants ne peut dépasser 3 par gardienne. L'avantage est bien sûr que la crèche familiale se trouve près du domicile des parents mais aussi que le petit nombre d'enfants gardés permet une surveillance et des soins particuliers.

A noter que les tarifs et les conditions d'entrée sont les mêmes que pour les crèches. Il existe aussi des gardiennes libres agréées par la Mairie. Leurs tarifs sont libres. Le nouveau statut des gardiennes en crèche familiale remet toutefois en cause le statut général des gardiennes.

Le développement des crèches familiales se fait suivant la demande des familles.

### Les haltes-garderies

Deux haltes-garderies peuvent recevoir actuellement 40 enfants. A cela s'ajoute le jardin d'enfants qui lui aussi comprend 40 places.

L'avantage des haltes-garderies est double. Elles permettent aux femmes qui travaillent à mi-temps de déposer leurs enfants une demi-journée, elles constituent un avantage pour les femmes qui souhaitent aller faire des courses ou prendre des loisirs, et déposer leurs enfants quelques heures. Quoique le tarif de 4,00 F. soit modeste, notre commission étudie encore le moyen de l'abaisser.

En ce qui concerne la construction et le fonctionnement des haltes-garderies, le problème est le même que pour les crèches, l'Etat subventionne la construction mais laisse à la Municipalité l'intégralité du fonctionnement (25 F. par enfant)

Une difficulté s'est posée à notre commission à la suite de l'ouverture de la Halte-Garderie du Ceres, à la Paillade Ouverte sans concertation suffisante préalable avec les associations et les futurs usagers, cette halte-garderie est

peu fréquentée. Aussi, notre commission étudie les améliorations à y apporter, améliorations qui concernent les repas, les heures d'ouverture, etc...

Au budget primitif 1978, nous avons prévu la construction de trois Halte-garderies : une à Aiguelongue où la concertation avec les futurs usagers et les associations est largement engagée, une aux Cevennes où là aussi la concertation a commencé, et enfin une au centre ville. Chaque halte-garderie aura une capacité de 20 places.

**Débat** : Faut-il oui ou non en construire dans tous les quartiers ? Les difficultés concernant l'enfant proviennent souvent du fait que nous ne bénéficions pas de statistiques suffisantes et intéressantes indiquant les véritables besoins. Nous avons essayé d'engager une concertation avec les Comités d'Entreprises, mais la méthode est nouvelle pour beaucoup, aussi notre commission se fixe pour

tâche de développer à fond la démocratie.

Nous constatons une fois encore les carences de l'Etat dans le domaine de l'enfance. En refusant d'aider les municipalités au fonctionnement des équipements pour l'enfance l'Etat opère un transfert de charges insupportables pour la commune. Alors que les femmes qui travaillent participent à l'essor économique de notre pays, l'Etat leur refuse les moyens. Le manque d'équipements pour l'enfance porte directement atteinte à un droit fondamental : le droit au travail.

Consciente de ces difficultés, notre Municipalité fera le maximum pour développer en quantité et en qualité les crèches, haltes-garderies et crèches familiales.

Roseline SUTRA  
 Adjointe à la Santé  
 Hygiène, crèches



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### CRECHES COLLECTIVES

7 Crèches municipales

- 21, rue Général Riu  
 - 8 rue Jacques Draparnaud  
 - 64 rue Lunaret  
 - Impasse Petite Corratierie  
 - St Martin. 655, Av. Maréchal Leclerc  
 - Avenue de Bologne-La Paillade  
 - Rue des Perthuisanes-Le Polygone

**Horaires d'ouverture** : de 7h 30 à 19h tous les jours, sauf samedi, dimanche et jours fériés.

**Tarifs** : fixés en fonction des ressources familiales.  
**Inscriptions et renseignements**  
 Mairie du Polygone  
 Bureau 203  
 Téléphone : 92.48.85 Postes 212 et 341

### La crèche Familiale Municipale ou crèche à domicile

**Définition** : La Mairie emploie une centaine d'assistantes maternelles qui assurent la garde des enfants de 2 mois à 3 ans à leur domicile

**Règlement** : (Horaires, tarifs, conditions d'admissions identiques à ceux des crèches collectives.)

**Pour tout renseignement et Inscriptions**, s'adresser à la Mairie. Bureau 202. Poste 146

### Les assistantes maternelles employées par des particuliers

**Définition** : Une assistante maternelle est une personne qui, après enquête sociale et divers examens médicaux, est agréée, c'est-à-dire reconnue apte à garder à son domicile un, deux ou exceptionnellement trois enfants.

**Règlement** : Il se fait une entente entre les parents et l'assistante maternelle qui établissent un contrat fixant les tarifs, les horaires...

**Pas d'inscription préalable** : Pour liste et tous renseignements, s'adresser à la Mairie-Bureau 202. Poste 146

### JARDIN D'ENFANTS

**Adresse** : 1, rue du Collège  
**Définition** : établissement accueillant des enfants bien portants de 2ans à 6 ans, pendant la journée, de façon régulière. Prépare l'adaptation en milieu scolaire. 40 Places.

**Horaires** : Ouvert toute l'année du lundi matin au vendredi soir, de 7h 30 à 12h 15 et de 13h 45 à 18h 15

**Paiement** : Hebdomadaire  
**Inscription et renseignements** : Bureau 203. Postes 212 et 341

### HALTE-GARDERIES

**Adresses** : 1, rue du Collège  
 Le Ceres. Rue Pierre Cardinal. La Paillade

**Définition** : Etablissement accueillant de façon occasionnelle, et au maximum 4 demi-journées par semaine, des enfants bien portants âgés de 3 mois à 5 ans révolus

**Horaires** : de 7h 45 à 12h 15 et de 13h 45 à 18h 15, du lundi matin au vendredi soir.

**Paiement** : à la 1/2 journée  
**Renseignements** : s'adresser à la Mairie. Tél. 92.48.85 Bureau 202. Postes 212 et 341

### CENTRES AERES

Pour le mercredi et les vacances scolaires :

- Centre aéré de Dionne  
 - Centre aéré de Maguelonne  
 Renseignements aux bureaux 202, 203, et 204 à la Mairie ou en s'adressant directement aux Centres.

### ACCUEIL DANS LES ECOLES

Un service d'accueil fonctionne dans les écoles maternelles, et peut être étendu aux classes de C.P., C.E.1 et C.E.2

**Heures d'ouverture** : de 7h 30 à 8h 30 de 17h 45 à 18h 45

**Participation** : 2 F. de l'heure pour le 1er enfant 1,50 F. de l'heure pour le 2ème enfant gratuit pour le 3ème enfant.

**Renseignements** : auprès des directeurs d'écoles ou à la Mairie au bureau des Affaires scolaires.

### COLONIES DE VACANCES

Une aide financière est allouée, aux familles de ressources modestes, pour le départ des enfants en colonies de vacances.

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie, Bureaux 202, 203 et 204

## La voix des quartiers

# CO.GE.FI.COR.

Le CO.GE.FI.COR ou Comité GELY-FIGUEROLLES de Coordination des activités socio-culturelles et sportives a été créé en 1973, en forme d'une association loi de 1901.

Le CO.GE.FI.COR a été créé à l'initiative de diverses associations existant sur le quartier en collaboration avec la direction et les travailleurs sociaux du Centre Social Gély. Bien que né voici plusieurs années, du temps de la municipalité DELMAS, il s'agit d'un Comité de Quartier, COGECOR dont l'action est comparable à celle que mène les divers comités de la ville.

### POURQUOI ?

Il s'agissait en 1973 de faciliter la rencontre, le dialogue et l'action d'associations et de mouvements divers préoccupés du «mieux vivre» des habitants d'un même secteur géographique et dont certains objectifs ou lignes d'action pouvaient être communs, se recouper ou se compléter.

Mais, il était entendu dès sa création, que CO.GE.FI.COR ne doit pas et ne peut pas remplacer, même à terme, les associations existantes qui conservent leur autonomie et définissent leur action en toute indépendance.

### LES OBJECTIFS STATUTAIRES DE CO.GE.FI.COR :

- 1-Faciliter la rencontre d'associations et mouvements divers et l'harmonisation de leurs activités socio-culturelles et sportives.
- 2-Défendre les intérêts et promouvoir l'action de ses membres intervenant dans le domaine socio-culturel et sportif.
- 3-Créer, organiser, animer, gérer et susciter tous nouveaux services et activités répondant aux besoins des habitants du quartier.
- 4-Recevoir par conventions conclues avec d'autres organismes, la gestion de services et activités socio-culturelles et sportives.
- 5-Offrir des lieux de réunion culturelle, d'information, de confrontation, de réflexion en commun...
- 6-De contribuer ainsi à toute oeuvre d'éducation populaire concernant toutes les tranches d'âge du quartier.

### LES MEMBRES DE CO.GE.FI.COR :

1-Ce sont d'abord les associations du quartier qui ont décidé de sa création, c'est-à-dire :  
- Les associations sportives :  
• A.S. du Terrain Gély

• A.S. de Figuerolles (démisionnaire depuis son changement de titre et son transfert à Lavérune)  
- les Associations familiales :  
• A.P.F. (devenue depuis Syndicat du Cadre de Vie)

- Les associations de parents d'élèves du C.E.S. Fontcarrade et des écoles primaires :  
• Conseil des parents d'élèves des Ecoles publiques  
• Association des parents d'élèves de l'Enseignement public

- les Associations Culturelles :  
• Cercle d'études populaires  
• Culture et Liberté  
• l'Association des Usagers du Centre Social.

Peuvent devenir membres les associations ou groupements du quartier ou sections de quartier d'associations juridiquement constituées qui ont une finalité correspondant aux buts statutaires de CO.GE.FI.COR et s'engagent à en respecter le règlement intérieur.

3-Sont ou peuvent en outre devenir membres à titre individuel :

- Les responsables de groupements ou comités non déclarés ou spontanés qui ont une finalité correspondant aux buts statutaires de CO.GE.FI.COR  
- Les personnes qui participeraient à une activité au Service créé ou géré par CO.GE.FI.COR et qui ne serait pas déjà membre de l'une des associations ou groupements adhérents.

### COTISATIONS :

Les associations et personnes individuelles membres de CO.GE.FI.COR paient une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale (actuellement 20 F.)

### ACTION DE CO.GE.FI.COR DEPUIS 1973 :

L'activité s'est organisée autour de quatre axes principaux :  
- renforcer les liens entre associations et groupements du quartier  
- renforcer les liens entre les associations et la population de tous âges par les enquêtes sur les besoins et l'information  
- recensement et réservation des terrains disponibles en vue d'implantation des services collectifs susceptibles de répondre aux besoins  
- gestion des salles de réunion situées sous l'église de la Résurrection

### 1-Renforcement des liens entre les associations et avec la population

Le travail et la réflexion en commun ont permis ce renforcement. Plusieurs enquêtes ont été faites sur les besoins des divers âges de population avec notamment la participation active des animateurs du Centre Social et des enseignants du Groupe Scolaire primaire de Figuerolles-le-Haut ; CO.GE.FI.COR a en outre, appelé les candidats aux élections municipales de mars 1977, à venir répondre, aux cours d'une série de réunions séparées, aux questions de la population du quartier (avant les deux tours de scrutin)

### 2-Recensement et réservation des terrains publics disponibles :

Le plan de ces terrains a été établi et, à partir des enquêtes sur les besoins, un projet d'utilisation a été dressé avec le concours d'un architecte. Une table ronde a été organisée le 20 juin 1973 au centre Social du quartier pour présenter ce projet à toutes les parties susceptibles d'être intéressées (collectivités et organismes sociaux, de prévention, d'éducation, de sports, financiers, collectivités gestionnaires de ces terrains.

Cependant, les parties détenant une part importante des décisions, n'ont pas cru devoir y participer (Maire de Montpellier-Office Public H.L.M.)

L'initiative a été très appréciée de nombreux présents (Inspecteur de l'Education Nationale-jeunesse et Sports-Service de Prévention, notamment) CO.GE.FI.COR, appuyé par la population de tous âges du quartier, s'est opposé à l'utilisation des terrains disponibles à d'autres fins. En particulier, à la construction projetée par l'O.P.M.H.L.M. de logements (collectifs ou individuels) sur la parcelle où était implantée l'ancienne Cité de transit du Terrain Gély (environ 8500 m<sup>2</sup>). L'importance de cette parcelle permet en effet la réalisation, à peu de frais, d'un terrain de foot-ball (100x60-catégorie C) pour l'entraînement en toutes saisons de nombreuses équipes de l'Association sportive du quartier.

Une halle de sport, également demandée par CO.GE.FI.COR a été éditée par la ville sur l'un des terrains recensés. A noter que cet équipement, demandé et obtenu par les Associations du quartier, est ouvert à de nombreux groupements sportifs de la Ville mais pas à celui du quartier !...

3-Gestion des salles de réunion D'un commun accord avec les responsables

de ces salles qui dépendent de la paroisse catholique, CO.GE.FI.COR a pris en charge l'attribution de ces salles aux associations, groupements ou groupes spontanés du quartier qui désirent les utiliser pour des réunions ou des activités ponctuelles. Une convention a été étudiée entre l'organisme propriétaire et CO.GE.FI.COR. Un règlement intérieur a été élaboré avec les représentants des principaux groupements utilisateurs.

Une commission de gestion a été constituée par CO.GE.FI.COR Il est envisagé d'augmenter les possibilités d'utilisation de ces salles (au delà de 100 personnes) par des aménagements divers (sécurité-insonorisation-sonorisation fixe...) si le financement au en être trouvé avec subvention publique.

4-Maison pour tous «LA GUIRLANDE» C'est sur la proposition de CO.GE.FI.COR que la ville de Montpellier a acquis, début 1978, le «Château de la Guirlande», appartenant à la Cité Gély et au jardin des Poètes, en vue de l'ouvrir à la population du quartier comme «Maison pour tous» et jardin public.

- a être associé à l'établissement du projet d'aménagement intérieur de cet immeuble pour qu'il réponde aux vrais besoins de tous ;

- que la population soit appelée à participer ensuite à sa gestion par ses représentants à côté de ceux désignés par la Ville.

Avec sa formule particulière, CO.GE.FI.COR se considère comme un Comité de quartier, qui ne vise pas à remplacer ou syndiquer du quartier, mais au contraire à inciter les isolés à rejoindre les associations de leur choix. Il ne refuse pas cependant d'accueillir directement dans son sein ceux qui désirent s'engager au niveau du quartier en dehors des associations existantes. Mais il est évident que CO.GE.FI.COR ne peut prendre en charge tous les problèmes qui touchent à la vie de la population du quartier, qui sont très nombreux et différents suivant la mentalité sociologique de ses habitants. CO.GE.FI.COR ne prétend pas être un comité de quartier type, il est une expérience de vie associative qui contribue à la prise de conscience politique au sens large du terme, des individus et les prépare, complémentarément des autres associations et syndicats, à la responsabilité sociale et à la prise en charge de leur vie collective.

## La voix des quartiers

# LA LISTE DES COMITES DE QUARTIER DE NOTRE VILLE

### LA PAILLADE

-Association des habitants et travailleurs de La Paillade. Président : Mr Gabriel HOPT. Tél. 75.39.39

-Groupement du quartier des Tritons. Président : Mr Jean Claude ESTEBE. Tél. 40.01.59

### LAS REBES. LES CEVENNES. ST CLEMENT. MAS DE TESSE

-Comité de quartier «Les Cévennes». Président : Mr JEANJEAN. Tél. 79.54.18

### CELLENEUVE. LE PETIT BARD

-Comité du Faubourg Celleneuve. Président : Mr Jean François LEVY. Tél. 75.74.26

-Comité du quartier Celleneuve. Président : Mr Louis COMBETTES. Tél. 75.14.18  
-C.S.C.V. du Petit Bard  
Mr Thomas CABANNES. Rue des Trolles. Bt. A2. Le Petit Bard.

### LA CHAMBERTE. LA MARTELLE. LES BOUISSSES. ESTANOVE. PAS DU LOUP

-Comité de quartier de «La Chamberte». Président : Mr Alain DAUFES. Tél. 42.75.01

-C.S.C.V. «La Martelle». Responsable : Mr Michel MEAR. Tél. 40.01.20  
-La Martelle Animation. Rue du Pont de Lavérune. 34100 MONTPELLIER

### PRES D'ARENES, CITE MION, ST MARTIN

-Comité du centre social de la Cité St Martin. Président : Mr LEBRIS. Tél. 92.66.19

-Comité du quartier St Martin. Président : Mme DODIN. Tél. 92.32.04  
-Association des quartiers Sud. Responsable : Mr Frank DUMONTEIL. Tél. 58.12.40

### MAS DREYON. CROIS D'ARGENT

-Amicale des locataires des H.L.M. de la Croix d'Argent. Président : Mr

VERGNET. Tél. 42.75.52

### ST FRANCOIS. LES AUBES. LA POMPIGNANE

-Comité d'animation des Aubes. Présidente : Mme THETARD. Tél. 72.05.48  
-Association d'animation Rimbaud. Pompignane. Président ; Mr Jean Marie BESSE. Bât. 12. Appt 287. Résidence Rimbaud Pompignane 34000 MONTPELLIER

-Association de défense des intérêts de La Pompignane et des quartiers riverains. Président ; Mr VILLALONGA. Tél. 72.06.05.  
-Comité du quartier St François. Responsable provisoire ; Mr Raymond GUY. 3, rue Henri René.

### LEPIC. FIGUEROLLES. CLEMENCEAU. ST CLEOPHAS. RENOUIER

-CO.GE.FI.COR (Fédération d'associations de Figuerolles).

Président : Mr Denis MUR. Tél. 42.77.95

### BOUTONNET. ABATTOIRS. PIERRE ROUGE MATERNITE

-Comité de quartier Boutonnet. président : Mme REBUTTATO. tél. 54.14.10

-Comité du quartier de la Maternité. Responsable provisoire : Mr Robert DEJEAN. Tél. 63.52.60

### AIGUELONGUE. FAC DE LETTRES

-C.S.C.V. de l'Aiguelongue. Président : Mme Marie VIALA. Tél. 54.25.84  
-Groupe d'animation de l'Aiguelongue et comité des fêtes de l'Aiguelongue. Président : André BREL. Bât.5. Cité

Aiguelongue. 34000 Montpellier  
-Association Pour la défense de l'Environnement du quartier de l'Aiguelongue. président ; Mr MARGUERITE. Tél. 63.34.34

### PLAN DES 4 SEIGNEURS. COLOMBIERE

-Comité du quartier Nord. Président : Mr ANGLADA. Tél. 63.26.20

### ARCEAUX. ASSAS. VOIE DOMINIENNE

-Association des Arceaux, 6 Boulevard des Arceaux. Montpellier.

### CENTRE VILLE

-Association de sauvegarde du Centre Ville. Responsables provisoires : Mr

Jérôme ANDRI. Tél. 72.11.92. et Mr Michel LACAVE. Tél. 72.69.58

**MIROITERIE**  
Société d'Exploitation des Etablissements LOUBET & BARDY  
Bureau - Ateliers - Magasin - Exposition et Vente : 11 & 16, rue Docteur-Lachapelle - MONTPELLIER (Collégiale)

**BAURES**  
Salle EXPOSITION  
21, Rte de Nîmes MONTPELLIER  
Tél. 72.45.23  
Heures d'ouvertures-9h à 12h-14h à 19h  
Sauf Lundi

**MAISONS BALENCY**  
**Maisons Balency**  
Votre meilleur choix dans la vie  
Entreprise Gaston OLIVE  
Concessionnaire exclusif pour L'Hérault  
Bureau de vente et exposition de modèles  
227, rue des Escarceliers 34000 MONTPELLIER Tél : 75.41.40  
Pour recevoir une documentation gratuite, retourner ce coupon à  
Entreprise Gaston OLIVE - MONTPELLIER

**G. LOPEZ**  
métallier  
rue de Nîmes  
34920 LE CRÈS  
Tél : (67) 70-30-49  
SERRURERIE - CHARPENTE  
menuiserie métallique  
aluminium acier inox

**CITROËNA**  
La plus belle gamme  
de la 2 CV à la CX 2500 Diesel  
avec les NOUVELLES VISA 4 et 5 CV  
**S.A. GARAGE ARRIBAT**  
14, Rue Vaneau  
MONTPELLIER - Tél : 58.43.84

Entreprise Gaston OLIVE  
Concessionnaire exclusif pour L'Hérault  
Bureau de vente et exposition de modèles  
227, rue des Escarceliers 34000 MONTPELLIER Tél : 75.41.40  
Pour recevoir une documentation gratuite, retourner ce coupon à  
Entreprise Gaston OLIVE - MONTPELLIER

Siège Social :  
Route de Lunel  
34130 MAUGUIO  
Tél : 29-52-00  
**SGCEP**  
Société de gestion  
d'études et de travaux  
publics

**E.A.T.T.**  
route de Lodève  
34990 juvignac  
Tél : 75.29.29  
Télex : 480389  
**TE. RASSEMENTS  
CANALISATIONS  
VOIRIE**

ENTREPRISE D'INSTALLATIONS SANITAIRES  
ET DE CHAUFFAGE CENTRAL  
**Hubert-Louis Pons**  
24, avenue Saint-Maurice  
34250 PALAVAS LES FLOTS  
Tél : 68-00-47  
R.C. Montpellier 67-A-587

**BIENTOT, UN CENTRE MUNICIPAL D'ACCUEIL DES FEMMES EN DETRESSE.**

Compte tenu des problèmes nombreux intéressants les femmes, tant dans les domaines économiques, sociaux, financiers, juridiques que familiaux, le Conseil Municipal de Montpellier après consultation des différentes organisations féminines de la Ville, décide la mise en place d'un Centre Municipal d'information et d'accueil féminin.

Ce centre, géré par un personnel de statut municipal associera à son Conseil d'Administration les représentants des organisations syndicales représentatives, des associations ou groupements féminins et familiaux représentatifs et du planning familial, ainsi que des représentants du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les principaux objectifs de ce centre seront :  
- Information de type social (pensions, enfants, veuves, etc.) en liaison avec la D.D.A.S.S. et le B.A.S., associations familiales.  
- Information de type juridique en liaison avec les organismes compétents (divorcés, séparations, droits de la femme, etc...)  
- Information de planification familiale en liaison avec la D.D.A.S.S. et le planning familial.  
- Information sur l'emploi, en liaison avec l'Agence Nationale pour l'Emploi  
- Accueil des femmes en détresse et de leurs enfants avec hébergement temporaire pour réorientation,  
- Accueil et information générale.  
Les crédits nécessaires pour la construction, l'aménagement seront inscrits dans le budget supplémentaire de 78.

Une réunion est prévue fin septembre. Elle est organisée par la municipalité et sa représentante à l'Action Féminine: Maitre FRAYSSINET. Cette réunion appelle à participer toutes les associations, les groupes de femmes, les représentants de syndicats... concernés par ce projet. La date de cette réunion sera publiée prochainement dans la presse locale.

Ces pages sont écrites par le Service des Relations avec la Population.  
Pour tout renseignement :  
Tél. Michel GUEORGUEFF et son équipe, au poste 275 ou 285 en Mairie : 92.48.85

**lémançon**  
COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE ET DE FORCE  
agence du sud-est  
route de Nîmes  
Z.I. de Montpellier  
34920 LE CRÈS  
tél : (67) 70-28-21  
télex : 480423

**S. A. Ed. TAXY**  
Caoutchouc Manufacturé  
Robinerie-Caves et Eau  
Vêtements-Protection-Bottes-Gants  
206, avenue de Lodève  
34000 MONTPELLIER  
Tél. 75.25.85 - 75.49.66  
Télex 480 348  
55, avenue Louis Breguet  
31000 TOULOUSE  
Tél. 80.43.80

**SOPRA**  
2, rue du Cheval Blanc  
39, Grand'Rue  
MONTPELLIER  
Tél : 66.03.33  
REALISE LES RESIDENCES :  
**VOIE ROMAINE**  
RUE DE LA VOIE DOMITIENNE  
DE 3 PIECES AU 5 PIECES  
Terrains ouverts de 14 h à 19 h  
**LES PINS**  
AVENUE DE MAURIN  
DU 3 PIECES AU 5 PIECES  
Terrains ouverts de 14 h à 19 h  
Vente directe par promoteur

**LA NICHE**  
liste de mariage  
CADEAUX ET ARTS DE LA TABLE  
9, rue de l'Aiguelongue, Montpellier  
Tél. 72.40.77

**LAMGUR**  
jean-philippe  
PÉPINIÈRES D'ORNEMENT  
CRÉATION DE PARCS  
ET JARDINS  
4 km, route d'Arles,  
30320 Caisargues  
Tél : (66) 84-23-35

# On nous écrit

## UN CHANTEUR OCCITAN

L'A.C.O. (Action culturala occitana) est le rassemblement de tous ceux, chanteurs, musiciens, comédiens, poètes etc... qui ont une pratique publique de la culture occitane.

Cette association fonde son projet sur deux points fondamentaux :

- L'intervention politico-culturelle dans l'espace occitan

- La défense du statut professionnel.

Le premier point signifie d'une part, qu'il serait illusoire d'isoler la culture sous toutes ses formes (chant, théâtre, cinéma, peinture, sculpture, danse, etc...) de la vie de la cité, mais d'autres part, qu'il serait dangereux, qu'elle soit à la remorque d'une organisation quelle qu'elle soit.

Le second point signifie que la défense des travailleurs culturels passe par la reconnaissance de leur statut, sans pour autant poser l'amateurisme en termes antinomiques. C'est simplement le droit aux créateurs de vivre au pays. Cependant nous ne posons pas ce «professionalisme» dans les mêmes termes que le professionnalisme du show-business français.

Etre créateur dans ce pays, au delà d'une lutte syndicale proprement dite, c'est se battre autant que les autres travailleurs de ce pays en étant en permanence en contact, en symbiose avec eux. La présence de chanteurs occitans le 29 avril 1976 l'a suffisamment illustré.

Mais le terrain privilégié de l'A.C.O. c'est la fête.

Pour agir sur ce terrain l'A.C.O. a choisi plusieurs voies :

- Celle de l'intervention directe dans la fête de village (fête votive) où la chanson, la musique, le théâtre occitans doivent retrouver toute leur place.

- Celle de l'inventaire des richesses culturelles de ce pays et la mise en place d'un réseau de tournées.

- Celle de la revendication par pétition envoyée au premier ministre et au ministre des affaires culturelles pour que la culture occitane ait droit de cité dans les grands organes de la vie publique (presse, radio, télévision) en liaison avec l'I.E.O. dans sa campagne pour la reconnaissance de l'occitan comme langue nationale.

- Enfin par une lettre envoyée aux partis politiques français, pour leur demander d'accroître la présence occitane dans leurs fêtes, (le slogan Viure al país étant reconnu par ces mêmes partis.) et une lettre aux comités des fêtes pour leur demander de réfléchir et d'organiser ensemble la fête au Pays.

Cette année nos demandes ont porté leurs fruits, les fêtes d'Issanka, Balarruc, Pezenas, Clermont l'Hérault, Montpellier, Gignac, Mauguio, Lansargues, Hérépian, etc... ont répondu favorablement à notre appel ; certains croyaient à l'échec, or le succès de la présence occitane grandit de jour en jour. mais la fête c'est aussi et d'abord la prise en charge collective du bonheur proposé.

Aussi, l'A.C.O. invite tous ceux qui veulent que la fête retrouve son vrai sens, avant que les carnavales ne deviennent des corsos payants identiques entre eux avec des défilés de majorettes pour touristes en mal d'exotisme, à se retrouver ensemble.

L'A.C.O. se battra pour offrir aux gens qui viennent nous voir une fête de qualité, réalisée par les gens d'ici, sans sectarisme aucun et sans exclusive : il y a place ici pour tout le monde mais il est désolant de voir des programmes de festival où la création régionale n'est pas représentée, ou si mal...

Enfin, l'occitanie s'étendant sur 31 départements, il serait illusoire de croire qu'un organisme comme l'A.C.O. peut agir avec souplesse, et sans risque de tomber dans le centralisme qu'il condamne par ailleurs sous toutes ses formes.

Aussi l'A.C.O. a créé des sections régionales où sont admis des adhérents qui veulent nous aider, même s'ils n'ont pas une expérience publique de la culture occitane.

Ainsi, des animateurs, des journalises, des livraires, des instituteurs, des élus, etc... pour qui la fête occitane est un réel besoin, nous ont ils déjà rejoints. Dès à présent, les adhésions se multiplient, et les initiatives s'organisent.

L'été 1978 a été l'éclatement des fêtes avec uniquement l'orchestre jouant les tubes parisiens de l'année. Certains musiciens de ces orchestres nous ont déjà rejoint pour réfléchir ensemble sur le rôle de la musique dans nos villages.

Nous avons besoin de toutes les énergies pour combattre la période de démobilité, mais nous avons besoin aussi, parce que c'est notre droit, d'être présents partout où la fête se décide.

PATRIC

Nous remercions tous nos lecteurs de répondre aussi nombreux au journal. Toutefois, puisque ce bulletin municipal a des limites de pagination, nous demandons à nos correspondants de différencier (dans la longueur) une lettre de «Courrier» et une lettre de «Tribune libre». Pour ce faire, ils peuvent s'adresser à Michel GUEORGUIEFF et à son équipe, en Mairie poste 285 ou 275

## Restaurants Scolaires...

### Rectificatif.

Nous recevons une lettre de Monsieur J. EMILE en réponse à un article sur les restaurants scolaires, paru dans le dernier numéro de notre bulletin. Dans cet article s'est glissée une erreur que rectifie Mr EMILE.

« Dans le dernier numéro de Juin-Juillet d'Informations municipales... »

Il est dit que «l'aide à l'Etat en faveur des restaurants scolaire est dérisoire» ce qui est exact, et l'on donne pour argument que ce dernier accorde 0,30 F. par repas» ce qui est faux, parce que d'une part il n'accorde rien et que d'autre part les 0,30 F. dont il est question sont versés par le Conseil Général de l'Hérault. Cette subvention portée à 0,40 F. va d'ailleurs en augmentant avec le coût de la vie.

Il convient d'ajouter qu'en France le Conseil Général de l'Hérault est un des rares à fournir un effort de ce genre et cela en supplément des subventions d'équipement qui s'élèvent à 50% des devis présentés par les communes ou associations laïques pris sur son propre budget.

Au cours des dix dernières années il a été versé plus de 4.500.000 frs en subvention de fonctionnement et 8.000.000 frs de subvention d'équipement, l'aide financière du Conseil Général de l'Hérault remontant à plus de 20 ans.

En ce domaine notre département vient en tête de l'aide accordée en France aux restaurants scolaires des écoles publiques.

Rendons à César ...

Joseph EMILE

Secrétaire Général des Restaurants Scolaires publics de l'Hérault.

## HORAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE LA PAILLADE AU PUBLIC

DU 15 Septembre 78 au 30 Juin 1979

PERIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
LUNDI 12H 00 A 13H 15 16H 30 A 18H 45	10H 00 A 12H 00 14H 00 A 18H 45
MARDI 12H 00 A 13H 15 16H 30 A 18H 15	10H 00 A 12H 00 14H 00 A 18H 15
MERCREDI 14H 00 A 18H 15	14H00 A 18H 45
JEUDI 12H 00 A 13H 15	10H 00 A 12H 00 14H 00 A 16H 30
VENDREDI 12H 00 A 13H 15 16H 30 A 18H 15	10H 00 A 12H 00 14H 00 A 18H 15
SAMEDI 14H 00 A 18H 45	14H 00 A 18H 45
DIMANCHE 10H 00 A 12H 15 14H 30 A 18H 45	10H 00 A 12H 15 14H 30 A 18H 45

## LE SALON INOVA

Les 6, 7 et 8 octobre 1978, va se tenir à Montpellier le premier INOVA-MEDITERRANEE, Organisé par le Ministère de l'Industrie et de la Ville de Montpellier, avec le concours de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et de l'Association Echanges Méditerranée.

Le thème en est :

### ENERGIES NOUVELLES

**entreprise JOULIE ET PILS**

TRAVAUX PUBLICS  
EXPLOITATION-CARRIERE  
REVETEMENT DE ROUTES  
TERRASSEMENTS-DEMOLITION

13, GRAND'RUE BP No4  
34660 Cournonterral  
Tél : 57.01.13 - 57.00.87  
Télex : JOULIE 480.346 F

**PLAC-SUD**

marquage  
et signalisation

avenue calmette  
34 Fabrègues  
Tél : 55-11-66

**SO-GA-MO**

SOCIÉTÉ des CARRELAGES MOdernes

Revêtements ♦ Carrelages ♦ Mosaïques  
Plastiques ♦ Moquettes

33, Boulevard Berthelot - 34000 MONTPELLIER  
TELEPHONE : 92-02-22

**pour rénover, aménager, bâtir votre maison**

**DORANDEU S.A.**  
grossiste en matériaux de construction  
**Le Crès - JUVIGNAC**  
Route de Nîmes Route de Lodève

**a mis au point LA FORMULE GEDIMAT**

**venez vite en profiter !**

**DECHETS D'ENTREPRISE ET INDUSTRIEL**

Vos problèmes d'enlèvement de déchets trouvent leurs solutions chez un professionnel efficace et qualifié

**Conteneurs multiples en location**  
Contenance 5 m<sup>3</sup> et 10 m<sup>3</sup> permettent l'évacuation de gravats et matériaux lourds  
Contenance 8 m<sup>3</sup> et 20 m<sup>3</sup> permettent l'évacuation de déchets volumineux

**S.P.N. NICOLLIN • Z.I. Le Portaly**  
Tél : 92-64-60 - 92-68-78 Montpellier

**CGEE ALSTHOM**

EQUIPEMENTS ET ENTREPRISES ELECTRIQUES

Electricité-Canalisations-VRD

**CENTRE DE TRAVAUX DE MONTPELLIER**

27, Avenue de Nîmes  
34000 MONTPELLIER  
Tél : (67) 79.62.00

**SOGELEC**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE

907, avenue de Saint-Maur  
34 - MONTPELLIER  
Téléphone : 72.45.93

**montenay s.a.**

Société prestataire de services

Chauffage - Climatisation  
Ascenseurs - Appareils individuels - Traitement des eaux - Traitement des résidus urbains - Espaces verts - Multi Services

Région Sud :  
Bureau de l'agence : Rue de la Mosson  
Juvignac - 34000 Montpellier  
B.P. 7045 Montpellier Cedex  
Tél : (67) 75-35-13 ou 75-31-50

**Spapa**

Etanchéité asphalte et multicouche  
Couverture et bardage  
V.R.D. Trottoirs-Chaussées  
Sols industriels  
Aires sportives

Société de Pavage et des Asphaltes de Paris

Zone Industrielle 34920 LE CRÈS  
Tél : 57-11-31

**Le Prieuré**

MONTPELLIER  
31, avenue Saint-Lazare.

DANS LE CALME D'UN QUARTIER PRIVILÉGIÉ, DE GRANDS APPARTEMENTS CONFORTABLES

Chauffage électrique intégré, piscine, terrasse, piscine. Prix fermes et définitifs. Livraison printemps 79

**IMMOBILIER**  
5, boulevard de l'Observatoire, Montpellier - Tél : 72-32-34

**LE HOME**

# COMITE DE COORDINATION DES LOTISSEMENTS CHALANDON DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

**SALUT !**

Tu dois te souvenir de nous !  
A l'époque on t'avait un peu dérangé par nos manifestations en ville. Il faut dire que c'était le seul moyen qui nous restait pour attirer le regard des pouvoirs publics sur nos problèmes. Rappelle-toi : manifestations, défilés, occupations de la D.D.E, F.R.3., la cathédrale... On a payé de nos personnes, et à ces moments j'avais lu dans ton regard compréhension et solidarité. Tu pourrais croire qu'on est privilégié parce qu'on a une maison alors que toi tu vis dans un appartement du centre-ville ou de la Paillade. Mais tu sais on est des travailleurs, et tu as vu nos maisons ! Cela fera 7 hivers que nous passons dans ces maisons moisies... murs se fendent. Certaines ont d'ailleurs dû être évacuées cette année et le taux de bronchites, asthmes... est de 20% supérieur à la moyenne nationale. Comment faisons-nous pour tenir ? Eh bien ! tu sais nos enfants on les soigne, on les envoie dans des maisons sanitaires (certains voient leur séjour renouvelé depuis 2 ans avec quelques interruptions pour les vacances). Mais maintenant, cela a assez duré, car vois-tu rien n'a encore été fait pour nous. Je sais.

Les journaux locaux et régionaux ne parlent plus des Chalandons. Que veux-tu, Montpellier ville-sale c'est plus important que Chalandons maisons toujours moisies. Et là au moins on n'a pas à parler de la responsabilité de l'Etat, et politiquement c'est l'occasion de taper sur la municipalité de gauche. Enfin bref, tout ça pour te dire qu'on se sent drolement acculés ; mais toujours aussi épris de justice. Nous, comme toi certains jours, la concertation, les discussions on y croyait. On supposait tout le monde aussi sincère que nous ; Mais tiens, le dernier exemple en date : Le 6 juin, le nouveau secrétaire d'Etat au Logement-M. CAVAILLE-a reçu une délégation de la Confédération Générale du Logement, il a promis de réunir à Paris une table ronde avant le 14 Juillet afin que nous n'ayons pas à passer un 7° hiver dans des locaux insalubres. Résultat ? Le 23 août on ne parle toujours pas de cette réunion. Alors que penser ?... En attendant, nos maisons continuent de se dégrader et l'état de santé de nos familles aussi. Il y a, me diras-tu, les partis politiques, les élus locaux... Oui ! Oui ! Ils y étaient avant les élections. Mais aujourd'hui ?

Me Delmas, qui a signé nos revendications, les a soutenues devant le Conseil Général et à qui nous avons écrit après son élection, ne nous a même pas envoyé un accusé de réception. Il est aujourd'hui parait-il ministre. A quoi sert-il ? Nous a-t-il trompé ou n'a-t-il aucun poids. Le Parti Socialiste et le parti communiste ? Si nous disons ou faisons quelque chose, ils nous soutiennent, mais pratiquement, quelle est leur position officielle et nationale sur ce problème ? Nul ne le sait. Pour tout politique, nous serions tentés de penser que la raison d'Etat passe avant l'état de santé de quelques centaines de familles. Et au nom de la raison d'Etat, combien de saloperies se sont commises ! Alors que nous reste-t-il ? Il y a un an, nous t'avons quelque peu gêné par nos actions. Aujourd'hui, les pouvoirs publics, si nous bougeons, nous traiteront d'agitateurs. Cela a commencé, n'est-ce pas M, le Préfet ! et avec cette fois-ci publication dans la Presse. Tu sauras, toi au moins par cette lettre que nous avons cru aux promesses et discuté pendant 6 ans ; et que le seul moyen qu'on nous laisse aujourd'hui pour crier notre désespoir, pour défendre nos familles contre l'agression la plus sournoise qui puisse exister, leur état de santé, n'est pas

toujours légal, mais c'est de la légitime défense ! Je te parle de quelque chose que tu connais, car toi aussi quand tu veux te faire entendre, manifester ou faire grève, on t'envoie les flics et on te met dehors. Ce que nous voulons, c'est simple : que l'on remette en état nos maisons, sans que nous ayons -puisque victimes et uniquement victimes- à en subir les frais. Que l'état, les assurances, ou autres, fassent l'avance. Ils se verront remboursés, au terme des procédures. Cette revendication, on ne peut plus simple et on ne peut plus juste, est soutenue par le Conseil Général et le Conseil Régional, Alors ? Qu'attend-on ? Qu'il y ait des morts sous une maison écroulée ? Que poussés à bout par l'insalubrité et la moisissure nous acceptions de payer les réparations ?... C'est une conception de la justice que nous ne partageons pas. Puisse ces quelques mots t'aider à nous comprendre dans les jours qui viennent comme tu as su le faire dans les jours passés.

Un Chalandonnien

Pour tous renseignements : Mr FOR-  
TES, 18 avenue Paul Valéry.

**GALLIEN-ROUSSENA**

Chauffage Central  
Sanitaire  
Appareils Ménagers  
Climatisation

12, Bld Jeu de Paume  
MONTPELLIER-Tél.92.71.33

**Constans**

FOURNITURES EN GROS  
POUR COLLECTIVITES ET  
RESTAURANTS  
Produits alimentaires  
Produits d'entretien

BUREAUX & ENTREPOTS :  
ZONE INDUSTRIELLE DE LA LAUZE  
ROUTE DE SETE  
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS  
TEL : ( 67 ) 42.96.75

DISTRIBUTEUR SANITAIRE  
CHAUFFAGE

**ets giffone**

• CENTRE VILLE : 22, Rue Durand  
tel. 92.00.87  
• ZONE INDUSTRIELLE ( Parking ) :  
13, rue du Lantissargues-  
tel.92.63.81 - 92.76.60

34000 MONTPELLIER

Nous remercions vivement les com-  
merçants, artisans, industriels qui ont  
participé à la parution de ce Bulletin.

**DAF**

**GM**

CONCESSIONNAIRE  
**S. A. R. V. I.**

• FOURGONS  
• CAMIONS  
• TRACTEURS  
• BENNES  
• REMORQUES  
de 1 T. de C.U.  
à 110 T. de P.T.R.

R.N. 113 - 34740 VENDARGUES  
Tél : ( 67 ) 70.27.50  
Télex : 490946

POUR DES TRANSPORTS  
INTERURBAINS PLUS  
PRATIQUES ET MIEUX  
ADAPTES

**CARTRANS-MONTPELLIER**  
Gare routière

**12 ENTREPRISES  
A VOTRE SERVICE**

Association montpelliéraine des  
Transporteurs Publics Routiers  
de Voyageurs.

**E. M. C. O.**

EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT

**RECUPERATION  
VIEUX PAPIERS et CARTONS**

Z.I. Mas St-Pierre 34000 MONTPELLIER  
Tél. 58.10.28

BATIMENT

**S<sup>té</sup> ALBAGNAC S.A.R.L.**

Route du Perthus  
34700 - LODEVE  
B.P. 31 - Tél. 44.15.15

**FRANÇOIS LEGAZ**

PLOMBERIE SANITAIRE  
CHAUFFAGE CENTRAL  
VENTILATION MECANIQUE

41, RUE CHAPTAL  
34000 MONTPELLIER  
TÉL. 92.10.41

miroiterie  
**COULON  
RAYNAL**

45av.g.Clémenceau Montpellier  
tel.92.62.59

**CARRIÈRES  
DE LA MADELEINE**  
S.A

CHANTIER R.N. 108  
34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE

Tél. BUREAU 92.39.27  
CHANTIER 48.07.23  
ADRESSE POSTALE :  
BOITE POSTALE 1244  
34011 MONTPELLIER CEDEX

**BULLETIN D'INFORMATION  
MUNICIPAL**

Directeur de la Publication :  
Michel GUEORGUIEFF  
Conception : O.F.R.E.S

Promotion Messieurs UZAN et ANDERSEN  
Mairie de Montpellier

Reportage photographique  
Mairie de Montpellier

Coordination  
Chantal KIMMERLIN

Imprimerie spéciale de l'O.F.R.E.S

**MENUISERIE  
INDUSTRIELLE et du BATIMENT**

**Etablissements  
P. OUGET**

Route de St-Georges-d'Orques  
JUVIGNAC  
Tél : 75-34-51  
Adresse postale : B.P. 7027  
34022 Montpellier Cédex

**Entreprise  
J'LAN GENIN**

BATIMENT  
ET TRAVAUX PUBLICS

54, av. du Pont-Junéna  
34000 MONTPELLIER  
Tél : (67) 92-96-55

**FICHET - BAUCHE**

COFFRES - FORTS - COFFRES REFRACTAIRES  
PROTECTION ELECTRIQUE - SERRURERIE

Succursale : 28, boulevard du Jeu de Paume  
34000 MONTPELLIER - Tél. ( 67 ) 92.46.50